

AGROGAI



Agrogaz Pays de Trie

remis au CE  
le 8/7/2017

Pierre MARTIN  
Commissaire Enquêteur

Réponse d'Agrogaz Pays de Trie

A

Monsieur Pierre Martin  
Commissaire Enquêteur

7 juillet 2017

Annexe 19

N°	Emetteur	Commune	Domaine	Observation
510	Casbas Michel	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement	Gigantisme de l'unité, quels fonds
<p>La taille de l'unité a été définie sur la base des volumes des exploitations du territoire qui ont souhaité intégrer le projet. La taille de cette installation et les volumes traités ont permis de travailler le digestat ce qui offre plusieurs intérêts :</p> <p>1- un engrais qui répond aux besoins agronomiques des exploitations,</p> <p>2- La diminution par dix du digestat et par conséquent la réduction des volumes transportés, stockés, épanchés.</p> <p>3- le rejet dans le milieu naturel d'une eau distillée qui n'impacte pas l'environnement.</p> <p>Le projet AGROGAZ est d'une capacité de 75000Tonnes, Methaland à Hagetmau traite 150.000 Tonnes et celui d'ENERIA e une autorisation pour 300.000 Tonnes à Montaner.</p>				
52	Verdier B	Tarbes	Choix du process et dimensionnement	La cogénération (électricité) serait moins contraignante que le transport de gaz
<p>o Pourquoi la production de biométhane plutôt que la cogénération ? (n° 52, 512, 55, 207, 209, 582)</p> <p>Les raisons sont multiples et d'ordres différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La production de biométhane est intrinsèquement beaucoup plus efficace que la cogénération : La valorisation du biogaz en biométhane permet de valoriser au réseau de distribution de gaz 26 693 MWh/an, soit 98.5% du méthane produit par les bactéries (le reste est détruit en torchère pour tenir compte des périodes d'arrêt et vient contribuer au chauffage des digesteurs). Dans le cas de la cogénération, la production serait de : <ul style="list-style-type: none"> <li>= 10 950 MWh d'électricité injectée dans le réseau (2.5 fois moins d'énergie verte remise au réseau) soit 40.4% du méthane produit</li> <li>= 11 300 MWh de chaleur (sous forme d'eau chaude) dont l'utilisation serait de 2 500 MWh, soit 23% seulement pour le chauffage des digesteurs et le reste disponible pour le traitement des digestats.</li> </ul> </li> </ul> <p>Sur le plan des recettes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>= La production de biométhane injecté au réseau procure une recette de 2 600 000 €</li> <li>= La production d'électricité n'apporte que 1 900 000 €.</li> </ul> <p>A noter que dans le cas d'utilisation de l'eau chaude excédentaire de la cogénération pour le traitement de digestat, cet apport en énergie aurait été insuffisant (il faudrait 16 000 MWh d'énergie thermique en eau chaude) ; il aurait donc fallu pour réaliser le même travail compléter en énergie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Dans le cas d'AGROGAZ, la production de biométhane permet <ul style="list-style-type: none"> <li>= de valoriser tout le méthane produit</li> <li>= de valoriser en plus le CO2 produit par les bactéries, ce qui procure une recette supplémentaire de 158 000 €/an, ce qui accroît le différentiel</li> </ul> </li> </ul>				



« d'équilibrer le bilan thermique en chauffant les digesteurs grâce à la récupération d'énergie thermique sur les moteurs de l'unité d'épuration et de liquéfaction.

Le bilan CO2 est ainsi très nettement amélioré.

- o La technologie ne coûte pas plus cher ; certes, le coût d'un moteur de cogénération est plus faible que celui d'une unité d'épuration, mais il doit être remplacé tous les 6 ans, ce qui n'est pas le cas de l'épuration, si bien que sur la vie du projet, il n'y a pas d'écart significatif
- o Le transport du biométhane vers son point d'injection représente en moyenne 3 livraisons par semaine, très précisément 157 livraisons par an ou encore 17 000 km parcourus ; la consommation de carburant associée à ce transport représente 5000 L d'équivalent fuel par an pour le transport de 2 700 000 litres équivalent de gazoil transporté ; la consommation de carburant affectée à l'acheminement du biométhane à son site d'injection représente 0.18% de sa production ; dans ces conditions, on ne peut pas affirmer que le transport du biométhane dégrade techniquement ou économiquement cette solution. De plus, grâce à la station d'igos, ces camions pourront rouler au bio-méthane carburant ce qui efface totalement leur empreinte carbone et les émissions polluantes.
- o La question 15 pose la question d'une alternative à la liquéfaction ; en effet, après avoir épuré le biogaz en biométhane, il faut le conditionner pour le transporter ; uniquement deux solutions sont possibles :
  - La liquéfaction (solution retenue) qui divise par 480 fois le volume à transporter (2.1 Litres pour 1 Nm3 de gaz)
  - La compression haute pression (250 bars) ; cette solution ne concentre le volume que 250 fois (4 Litres pour 1 Nm3)
 La compression entraîne donc un doublement des besoins en transport (8 rotations par semaine) et aurait dans ce cas généré des transports de nuit et le week-end, ce que le projet ne souhaite pas pour respecter la quiétude du voisinage.

o L'étude comparative a bien été faite, considérant sans ambiguïté à l'intérêt évident de la production de biométhane

o D'ailleurs, au plan national, la priorité est donnée par la CRE (commission de régulation de l'énergie) et la DSIC (Direction générale de l'énergie et du Climat) à l'injection biométhane ; le dépôt d'un dossier Cogénération suppose de démontrer qu'il n'y a pas de possibilité d'injection de biométhane dans le réseau.

Les questions récurrentes sur la comparaison avec la cogénération laissent sous-entendre systématiquement que la cogénération est une meilleure solution ; un tel jugement de valeur reste sans fondement et témoigne généralement d'une méconnaissance des techniques utilisées et des efficacités comparées. L'épuration du biogaz en bio-méthane n'est en aucun cas une technique plus risquée que sa combustion sur un moteur et les performances constatées sur les sites existants en France (30 à ce jour) sont incomparablement meilleures que celles observées en cogénération où les casses de moteur sont récurrentes.

322	Collinson Dominique	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement
-----	------------------------	-------------	-------------------------------------

Ok pour agriculteurs <25.000T/an



Trois unités de 25.000T coûteraient beaucoup plus cher qu'une seule unité :

- 1 - Les contraintes administratives et d'études sont les mêmes pour 25.000T que pour 76.000T. Les difficultés de développement du projet seraient multipliées par trois tout comme les budgets d'études et de construction de fossier (Pour rappel, Agrégaz a dépensé 350.000€ pour la conception du projet et pour les études et travaux nécessaires ainsi que pour la constitution des dossiers de demande d'autorisation).
- 2 - Les quantités traitées impactent peu le montant des investissements.
- 3 - La réelle avancée liée au travail du digestat offre une réelle amélioration agricole et environnementale. Les technologies pour la transformation du digestat ne peuvent pas être mise en œuvre pour traiter des volumes de 25.000 Tonnes.

	Biancardini	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement	Plusieurs petites unités plutôt qu'une grosse
32	Maxime			
Même réponse que n°322				
	Casbas Michel	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement	Pourquoi privilégier la liquéfaction au détriment de la cogénération
512				
L'état encourage l'injection de gaz (voir réponse 52). La liquéfaction présente l'avantage de réduire par cinq le volume de gaz à transporter et de capter 3.425t de CO2 qui ainsi ne sont pas rejetés dans l'atmosphère.				
Le programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe pour objectif d'injecter 1,7 TWh de biométhane dans les réseaux gaziers français en 2016 et 8 TWh en 2023 ce qui nécessite de multiplier par trois la dynamique par rapport à la situation actuelle.				
Ces orientations sont confirmées par le nouveau gouvernement puisque Monsieur Hulot annonce sa volonté d'augmenter de 40% la taxe carbone.				
	Sandoz Léa	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement	Bilan carbone incomplet
61				
Le bilan carbone présenté est réalisé avec le logiciel DIGES créé et diffusé par l'ADEME. En effet ce bilan est incomplet, mais sous-estimé car le logiciel DIGES ne prend pas en compte la valorisation des 3.425t de CO2 liquéfiées qui sont produits par l'unité et valorisés en neige carbonique.				
	Durand	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement	Pourquoi ne pas produire d'électricité ce qui éviterait la pollution des camions de gaz
55	Solange			
Relativisons la pollution des camions avec un transport de gaz tous les 3 jours.				
Car, comme démontré en question 52, la consommation de carburant affectée à l'acheminement du biométhane jusqu'à son site d'injection représente l'équivalent de 49MWh soit 0,18% de la production.				

Ce chiffre est à comparer au différentiel de valorisation de l'énergie entre l'injection et la cogénération, cette dernière générant un manque à valoriser de 6.945MWh. La perte d'énergie due à la cogénération serait donc 140 fois supérieure à celle liée au transport du biométhane.			
207	ACERP/FNE	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement
Même réponse que question 52.			Pourquoi ne pas choisir le process de cogénération économique en électricité
206	ACERP/FNE	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement
Même réponse que pour la question 322.			Pourquoi ne pas construire 3 unités indépendantes de 25.000T au lieu d'une de 75.000T
226	ACERP/FNE	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement
La création d'une plate-forme de distribution impose la présence d'une flotte de camion conséquente pour financer des investissements qui sont importants.			Pourquoi pas une plateforme de distribution de gaz sur le site plutôt qu'à Ibos
218	ACERP/FNE	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement
L'implantation de CIVES répond à une volonté forte des agriculteurs de couvrir le sol en période à risque d'érosion afin d'éviter la déperdition de « terre fine » arable lors de fortes pluies. Ces cultures, comme leur nom l'indique, sont prévues pour alimenter les digesteurs Culture intermédiaires à Valorisation Énergétique. Ces cultures sont soumises à réglementation. Celle-ci précise les espèces et leur pourcentage maximum d'introduction dans le méthaniseur. Ces cultures ne viennent pas en compétition avec les cultures alimentaires (animales et humaines).			Pourquoi réinjecter les CIVES dans les digesteurs
54	Durand Solange	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement
L'usine est dimensionnée pour accueillir les effluents des exploitations du territoire.			Pourquoi une usine aussi grande?
563	Le Dauphin Dubourg Patrick	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement
Le projet est dimensionné pour le territoire. Ce projet n'est pas opaque, il a été décidé et il est menagé par les agriculteurs et que tous ont intégré le projet sur la base du volontariat. La communauté des associées a chargé onze d'entre eux de le mener à bien (COPIL).			Projet sur dimensionné et opaque y compris pour agriculteurs



Ce COPII à travers deux réunions annuelles, informe tous les associés des choix réalisés et de l'avancée des travaux. Ces réunions sont également l'occasion pour les associés de poser des questions.

209	ACERP/FNE	Fontrailles	Choix du process et dimensionnement	Y a t'il une étude alternative à la liquéfaction du méthane Oui, les études ont permis d'étudier différents scénarios techniques en s'attachant à la rentabilité du fonctionnement et de l'investissement, aux consommations et à leur optimisation, à l'impact environnemental. La technologie de liquéfaction a été choisie car elle présente les meilleurs résultats et de surcroît elle permet de capter 3,425t de CO2 et d'éviter son rejet dans l'atmosphère.
581	de Bellefond Renaud	Tarbes	Climat social	Manque de vision et de compréhension des porteurs, méthodes d'intimidation Aucune méthode d'intimidation n'a été mise en oeuvre. Une réunion publique a eu lieu le 7 avril 2016. Elle a permis de présenter l'unité qui était en phase projet et qui a évolué jusqu'en juillet 2016 avant le dépôt des dossiers de demande d'autorisation. Cette réunion s'est déroulée dans une ambiance cordiale et constructive en présence du délégué territorial de la DDT. Par la suite, le 30 août 2016, une invitation d'Agrogaz a offert l'occasion au voisinage du projet et aux habitants de Fontrailles d'échanger de manière plus approfondie et de formuler des propositions. Après avoir appris la constitution de l'ACERP, Agrogaz a invité l'association à engager le dialogue et à se rencontrer (voir ci-joint, courrier en date du 18 novembre 2016). Le 10 décembre 2016 et le 20 mai 2017, deux réunions ont permis à l'ACERP et à Agrogaz d'échanger. Après concertation avec l'ACERP sur le lieu et la date, le 17 février 2017, Agrogaz a affrété un bus et organisé la visite de l'unité de méthanisation d'Hegetmau. Les bureaux d'étude Astrade et PICS qui accompagnent la démarche étaient présents pour répondre aux questions. Cette visite a été suivie d'une rencontre à la mairie avec le maire et quelques conseillers qui ont présenté l'histoire du projet et son intérêt pour l'agriculture, la population et le territoire. A la question posée relative aux nuisances et à l'évolution du prix de l'immobilier, il a été répondu que si les premiers jours des nuisances olfactives avaient été constatées, elles avaient totalement disparus en prenant soin de fermer les portes. Actuellement l'unité ne provoque aucune nuisance et n'a eu aucun impact sur le prix de l'immobilier. Monsieur de Bellefond n'a participé à aucun de ces temps forts, il n'a posé aucune question et n'a jamais exprimé le souhait de rencontrer les associés d'Agrogaz.
89	Leconte Pierre	Fontrailles	Climat social	Agressivité du Président d'Agrogaz face à nos Notre démarche s'est toujours inscrite dans une volonté de dialogue et d'échange avec les habitants du territoire. Trois réunions de concertations ont été réalisées avec les habitants de Fontrailles et l'association ACERP.



554	Rodriguez Marie-Hélène	Fontrailles	Climat social	Des personnes n'osent pas venir aux permanences de peur de représailles
Même réponse que 59. Chacun a pu s'exprimer pendant les permanences de l'enquête publique, aucun trouble n'a été constaté, aucune pression n'a été exercée sur quiconque.				
558	Casteret Marie-Pierre et Claudine	Fontrailles	Climat social	Manque de diplomatie et de compréhension des porteurs, méthodes d'intimidation
Même réponse que 59				
559	Casteret Marie-Pierre et Claudine	Fontrailles	Climat social	Opacité de la démarche
Même réponse que question 563				
313	Biancardini Maxime	Fontrailles	Construction du projet	Acquisition du terrain à préciser
Le terrain a été acheté par la communauté de communes. Dès que les autorisations seront obtenues, la communauté de communes le revendra à Agrégaz.				
228	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Comment expliquer en zone vulnérable que les produits épandus respectent la dose
En zone vulnérable, d'après le décret n°2015-126 du 5 février 2015, les produits d'épandage organique ou minéraux ont été classés en 5 catégories :				
Caractéristiques générales	Type I Fertilisation azotée à C/N > 8	Type II Fertilisation azotée à C/N < 8	Type III Fertilisants azotés minéraux et uréiques de synthèse	
Caractéristiques détaillées	Déjections animales avec litière sauf fumiers de volailles. Composts d'effluents d'élevage (CEE)	Fumier de volaille Déjection animale sans litière (lisier) Mélanges de produits organiques associés à des matières carbonées difficilement dégradable.	Engrais azotés simples, binaires, ternaires Engrais de fertigation	

	Eaux résiduaires et effluents peu chargés
	Digestats bruts de méthanisation

Pour l'heure, le digestat issu de méthanisation doit répondre aux quantités maximales et doit être épanché dans les périodes autorisées pour les types II. La dose maximale est de 170 k/ha d'azote par hectare de SAU (cf. p24 du plan d'épandage)

Les quantités de digestat azoté et concentré azoté liquide seront pesées avant l'épandage et les valeurs des digestats seront connues par analyse.

Tout agriculteur en zone vulnérable établit un plan prévisionnel de fumure dès 3 ha en ZV et ce avant le 30 juin.

Il détermine par parcelle, selon la culture en place, les quantités maximales d'azote à épancher en fonction d'un objectif olympique de la culture. Pour respecter l'équilibre de la fertilisation azotée, il est tenu de fractionner les apports d'azote.

Il ne doit pas dépasser les 40 t/ha d'azote minéral au semis des cultures de printemps et faire des apports de 100 t/ha maxi en cours de culture.

Les épandeurs sont équipés de pesée embarquée, de GPS, de DPA (génération proportionnel à l'avancement). Agrogaz s'est engagé à réaliser l'épandage par des entrepreneurs agricoles ou des CUMA équipés de ce type de matériel.

*RQ : aujourd'hui les CUMA sont équipés de drones qui permettent d'établir des cartographies de rendement parcellaire en fonction du potentiel « sol ». Ces données sont intégrées dans l'épandeur d'engrais, cela permet d'adapter un épandage d'engrais différent à la parcelle en fonction du potentiel de la parcelle.*

*Ces O.A.D. (outils d'aide à la décision) sont également utilisés pour les épandages de produits phytosanitaires.*

58	Durand	Fontrailles	Construction du projet	Construction sur le terrain libre de panneaux photo-voltaïques? Pourquoi?
	Solange			

Il n'y a pas de projet de photovoltaïque sur le terrain d'Agrogaz

224	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Détails précis sur la holding Benoit Darré?

La holding est actionnaire avec un maximum de participation à hauteur de 50.000€ dans le respect des statuts de la SAS Agrogaz.

238	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Espèces faunes ou flores protégées sur le site?

L'Artifex qui a réalisé les études flore et faune écrit : « Aucune espèce protégée ou patrimoniale n'a été répertoriée ».

Le site est un terrain strictement agricole, exploité depuis des décennies avec des cultures de céréales. Il ne constitue pas un milieu privilégié pour l'implantation d'espèces protégées. C'est un espace entropique.

237	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	La puissance électrique nécessaire est-elle disponible sur le site?



Le site dispose de la puissance électrique nécessaire.

220	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Les élus actionnaires ont voté pour l'acquisition du terrain: prise d'intérêt
-----	-----------	-------------	------------------------	---

A ce jour, seule l'acquisition du terrain a été votée par la communauté de communes.

229	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Méthode pour respecter les dosages nitrates réglementaires?
-----	-----------	-------------	------------------------	---

Aujourd'hui les valeurs de fumiers et lisiers sont connus approximativement chez les agriculteurs ils se basent sur les normes CORPEN pour réaliser le plan prévisionnel de fumure. Les agriculteurs effectuent des analyses de fumiers ou lisiers environ une fois tous les 5 ans. D'ailleurs la valeur fertilisante de ces derniers est évolutive en fonction d'un stockage à l'air libre ou pas.

Les valeurs nutritives du digestat en sortie de méthaniseur sont aujourd'hui estimées et seront connues dès le fonctionnement du méthaniseur. Les méthodes d'analyses pour connaître les valeurs (N, P, K, S) seront les mêmes que ce qui se passe aujourd'hui pour les analyses de fumiers et lisiers.

215	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Pourquoi acquérir 11ha alors que le projet en nécessite 4?
-----	-----------	-------------	------------------------	--

La communauté de communes a acquis la totalité de la propriété car le vendeur ne souhaitait pas la séparer en lots.

221	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Pourquoi ne connaît-on pas le nom de l'entreprise ayant remporté le lot de 3 349 370€
22	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Pourquoi ne connaît-on pas le nom de l'entreprise ayant remporté le lot véhicules de 665.000€

Les lots aménagement et véhicules n'ont pas encore été attribués. Le lot aménagement sera attribué à la fin de l'été suite à une consultation en cours, diffusée dans la presse.

214	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Quel est le vendeur du terrain à la CCPT? Liens avec des actionnaires?
-----	-----------	-------------	------------------------	--

Le vendeur du terrain est l'indivision Cazeias, il n'y a aucun lien de parenté direct connu entre le vendeur du terrain et les actionnaires. (Michel Dubosc à un lien par alliance si l'on remonte à quatre générations).

219	ACERP/FNE	Fontrailles	Construction du projet	Quel intérêt pour l'agriculture locale d'une centrale photovoltaïque sur l'espace libre?
-----	-----------	-------------	------------------------	--

Questions sans objet car il n'y a aucun projet de photovoltaïque sur l'espace libre.

13	Ayala M et Mme	Fontrailles	en partie hors projet	Infiltrations d'eau potable du haut de Fonttrailles
----	----------------	-------------	-----------------------	---

Si des infiltrations sont avérées elles ne concernent pas Agrogaz, il faudrait contacter le syndicat des eaux.

48	Anglade Didier	Fontrailles	en partie hors projet	Pas défavorable à la vente de son habitation (conditions)
Agrogaz n'est pas défavorable à l'achat de la maison				
236	ACERP/FNE	Fontrailles	en partie hors projet	Indiquer dans le PPRN en évidence la profondeur de la nappe souterraine
La nappe souterraine selon l'étude géotechnique réalisée n'engendre pas de conséquence particulière sur les ouvrages projetés car se situe à des profondeurs supérieures à 6 mètres.				
5	Anglade Didier	Fontrailles	en partie hors projet	Ne pas vendre sa maison (indivision)
Voir réponse 48				
210	ACERP/FNE	Fontrailles	en partie hors projet	S Villard est associée à M Dubosc (PY), le cabinet d'études est-il indépendant?
La société PICS, dont Sophie Villard assure la gérance, intervient pour l'accompagnement de projet et non pas pour les études. Celles-ci ont été confiées à ASTRADE.				
Le projet de station à Ibos s'inscrit dans la même filière bioGNV qu'Agrogaz mais il n'y a aucun lien entre les deux entreprises. Ni Agrogaz, ni Combustibles Naturels des Pyrénées qui développe la station n'ont besoin et ne dépendent l'une de l'autre.				
572	Martin Pierre	Tarbes	Financement du projet	Les montages économiques et financier demandent explications voire révision
Les montages économiques et financiers ont été validés par ASTRADE, l'administration et les financeurs (Réunion à la préfecture des Hautes-Pyrénées le 4 octobre 2016). La viabilité du projet est démontrée par les études économiques.				
562	Le Dauphin Dubourg Patrick	Fontrailles	Financement du projet	Confusion entre intérêts publics et privés (Darré, Euralis-Pau, PY à Ibos, S Villard)
Il n'y a pas d'intérêt public dans le projet d'Agrogaz puisque c'est un projet privé.				
225	ACERP/FNE	Fontrailles	Financement du projet	Budget prévisionnel de 14,5M€ exagéré?
Le budget prévisionnel a été construit après consultation des entreprises et des fournisseurs. Le budget est réaliste.				
227	ACERP/FNE	Fontrailles	Financement du projet	Cadre réglementaire de la participation de l'Agence de l'eau Adour-Garonne?

<p>Dans le cadre du 10<sup>ème</sup> programme pluriannuel d'intervention, l'Agence de l'eau a un dispositif de lutte contre les pollutions agricoles et assimilées avec des modalités et des contributions d'aides pour le traitement des digestats issus d'unités de méthanisation, validé par le conseil d'administration en séance du 10 septembre 2015 (DL/CA/15-41).</p>				
211	ACERP/FNE	Fontrailles	Financement du projet	Comment le terrain acheté par la communauté de communes sera-t-il remboursé?
<p>Une fois le permis acquis, Agrozag devrait acheter le terrain à la valeur déboursée par la communauté de communes. Cette opération sera neutre pour la communauté de communes.</p>				
65	Sandoz Léa	Fontrailles	Financement du projet	Conflits d'intérêt concernant M. Darré
<p>Dans le cadre d'un projet de droit privé, il n'y a pas de conflit d'intérêt.</p>				
	Le Dauphin Dubourg Patrick	Fontrailles	Financement du projet	En cas de cessation d'activité, qui restaurera le site et avec quel financement?
<p>Dans les dossiers administratifs, Agrozag s'engage à remettre le terrain en état. Pour cela des réserves légales sont constituées.</p>				
212	ACERP/FNE	Fontrailles	Financement du projet	La communauté de communes entrera t'elle dans le capital?
<p>Non, la communauté de communes n'entrera pas dans le capital.</p>				
213	ACERP/FNE	Fontrailles	Financement du projet	Le lot foncier n'est pas équivalent au montant du terrain?
<p>Les 45000€ représentent la différence entre l'achat du terrain par la communauté de communes duquel sont soustraites les subventions.</p>				
	Durand Solange	Fontrailles	Financement du projet	Pourquoi M. Darré (non éleveur) est-il actionnaire?
<p>Le projet Agrozag est né suite à une réflexion menée par un groupe depuis 2008 dont faisait partie Monsieur Darré. L'engagement de M. Darré a été validé par tous les actionnaires en assemblée générale.</p>				
223	ACERP/FNE	Fontrailles	Financement du projet	Pourquoi une holding BTP parmi les actionnaires agriculteurs?
<p>Même réponse que la question 56</p>				
	Durand Solange	Fontrailles	Financement du projet	Qui a estimé le prix élevé du foncier?
<p>Pour tout achat de foncier par une collectivité l'estimation des terrains est obligatoire.</p>				

216	ACERP/FNE	Fontrailles	Financement du projet	Qui a estimé le prix élevé du foncier?
Même réponse que question 223				
51	Verdier B	Tarbes	Implantation de l'unité	Le site d'implantation devrait être le plus éloigné possible
La topographie du terrain ne permet pas d'éloigner plus le projet et nous rappelons qu'il y a des maisons d'habitation au nord et au sud.				
53	Durand Solange	Fontrailles	Implantation de l'unité	Moins-valeur immobilière et habitat
Il n'a jamais été constaté de moins-valeur immobilière aux abords d'un projet de méthanisation				
49	Anglade Didier	Fontrailles	Implantation de l'unité	recul du projet au nord?
idem cf Q.51				
526	Robinson Marion	Fontrailles	Information du public	Information insuffisante
Le site internet <a href="http://agrogaz-paysrie.fr/">http://agrogaz-paysrie.fr/</a> retrace l'historique du projet et les arguments qui l'ont assis. Il présente le dossier ICPÉ dans son ensemble.				
316	Capdetrey Yves	Fontrailles	Information du public	Erreurs de pédagogie et d'arrogance
Le projet a été présenté à la population et 3 réunions de concertation ont été faites				
Un déplacement à Métheland a été organisé pour porter à connaissance ce qu'est une unité de méthanisation (voir question 581)				
202	ACERP/FNE	Fontrailles	Information du public	La convention d'Aarhus a6p4 n'a pas été respectée
La convention d'Aarhus ratifiée par la France le 3 juillet 2002 a été respectée par Agrogaz. En effet, cette convention consacre trois droits fondamentaux pour les citoyens et les associations qui les représentent :				
L'accès à l'information sur l'environnement				
La participation au processus décisionnel				
L'accès à la justice				
Les réunions publiques (voir question 581) et le site internet ont donné l'accès à l'information.				
Les réunions de concertation ont permis à tout le monde de s'exprimer tout comme l'enquête publique, les propositions ayant des incidences sur l'environnement ont été prises en compte.				
Article 7 de la Charte,				

"Toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement".

<b>201</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Information du public</b>	<b>Pourquoi avoir écrit que l'ACERP refusait de visiter une installation</b>
Lors de la réunion du 30 août 2016, Agrogaz a proposé la visite de l'installation de Mortagne sur Sèvre, les opposants ont refusé cette visite (et non pas l'ACERP non constitué à cette date). Dès lors Agrogaz a proposé une visite à Hagettau.				
<b>200</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Information du public</b>	<b>Pourquoi pas de concertation préalable à Fonttrailles?</b>
La concertation a eu lieu avant le dépôt des demandes d'autorisation. Cf. réponse 201.				
<b>302</b>	<b>Martin Andrée</b>	<b>Trié</b>	<b>Information du public</b>	<b>Vote de l'achat du terrain par les actionnaires (15/1/2016)</b>
La Communauté de communes a acheté à l'indivision Cazales. Une délibération devrait être prise pour la vente du terrain à Agrogaz. L'opération de revente à Agrogaz sera neutre financièrement pour la communauté de communes.				
<b>83</b>	<b>Galan Christiane</b>	<b>Barcugnan (32)</b>	<b>Opposition péremptoire</b>	<b>Pas ce projet en milieu habité</b>
Le projet Agrogaz est dans un milieu agricole et sur un terrain agricole.				
<b>60</b>	<b>Sandoz Léa</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Opposition péremptoire</b>	<b>Projet inquiétant et sans transparence</b>
Les règles actuelles ont été respectées : Arhus-ICPE (voir question 202).				
<b>17</b>	<b>Artus J Claude</b>	<b>Antin</b>	<b>Plan d'épandage</b>	<b>Réduction de pollution à l'épandage et odeurs</b>
Nous validons cette affirmation				
<b>25</b>	<b>Gleyses Sylvain</b>	<b>Lalanne- Trié</b>	<b>Plan d'épandage</b>	<b>Amélioration de l'homogénéité de l'épandage</b>
C'est un point fort du projet qui améliorera fortement les pratiques culturales et réduira significativement les risques d'évasion des nitrates vers les nappes.				

57	Durand Solange	Fontrailles	Plan d'épandage	5 éleveurs de Saint Gaudens apporteront des effluents de l'usine de pâte à papier C'est faux ! 5 éleveurs mercent du digestat de la papeterie de Saint Gaudens sur leurs terrains. Le plan d'épandage précise qu'ils épandront du digestat d'Agrogaz une année sur 2. (validé par l'administration).																
231	ACERP/FNE	Fontrailles	Plan d'épandage	Dispositif anti glissement des produits épandus dans les pentes (7 à 15%) Pour les parcelles du plan d'épandage de + de 7% de pente qui bordent un cours d'eau classé B.C.A.E., c'est à dire où les bonnes pratiques agricoles et environnementales doivent s'appliquées ; les épandages de type II doivent s'effectuer à + de 100 m du cours d'eau.(cf. Plan épandage p31).																
<p>La dérogation permise par l'arrêté du 10/11/2009 autorise l'épandage des digestats de méthanisation sur les parcelles entre 7% et 15% en bordure de cours d'eau en maintenant une distance de 35 m exclus de l'épandage. D'autre part la conditionnalité de la PAC impose déjà un dispositif de bandes enherbées de 5 m le long de ces cours d'eau B.C.A.E.</p> <p>Ces 2 dispositifs permettront de protéger la qualité des eaux.</p> <p>Dans le cas où la bande enherbée est de 10m le digestat peut être épandu à 10m du cours d'eau.</p>																				
230	ACERP/FNE	Fontrailles	Plan d'épandage	Parcelles concernées par des zones humides?																
<p>Le territoire d'étude est couvert par une cartographie des Zones Humides Potentielles. C'est une carte d'alerte et de vigilance, non opposable réglementairement. Toutefois, les données cartographiques de cette carte ont pu être croisées avec le parcellaire du plan d'épandage d'Agrogaz.</p>																				
<p>Le croisement du plan d'épandage avec la carte des zones humides potentielles donne les résultats présentés dans le tableau suivant :</p>																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>SAU</th> <th>SPE</th> <th>%SPE/SAU</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Parcellaire du Plan d'épandage</td> <td>3 698 ha</td> <td>3 161 ha</td> <td>85,00%</td> </tr> <tr> <td>Surface en ZHP</td> <td>16,52 ha</td> <td>1,76 ha</td> <td>11,00%</td> </tr> <tr> <td>%ZHP/SPE</td> <td>0,44</td> <td>0,05</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						SAU	SPE	%SPE/SAU	Parcellaire du Plan d'épandage	3 698 ha	3 161 ha	85,00%	Surface en ZHP	16,52 ha	1,76 ha	11,00%	%ZHP/SPE	0,44	0,05	
	SAU	SPE	%SPE/SAU																	
Parcellaire du Plan d'épandage	3 698 ha	3 161 ha	85,00%																	
Surface en ZHP	16,52 ha	1,76 ha	11,00%																	
%ZHP/SPE	0,44	0,05																		
<p>Seule 1,76 ha de surface est en zone potentiellement humide et dans la surface du plan d'épandage.</p>																				
<p>Le besoin en surface épandable est de 2 750 ha donc les surfaces du plan d'épandage sont suffisantes (3161 ha).</p>																				



318	Jean Guy	Frechede	Plan d'épandage	Très favorable (épandage en zone vulnérable)
Très favorable				
536	Sacasa Denis	Fontrailles	Projet de nature à améliorer le lien social	Favorable (suppression des nuisances) soutien des éleveurs
C'est un point fort de la méthanisation qui permet de réduire fortement les nuisances olfactives. Cet élément est très important car les épandages gênent les personnes allergiques ou souffrants d'insuffisances respiratoires.				
539	Le Bihan Michel	Guizerix	Projet de soutien des agriculteurs et éleveurs	Très favorable au projet
Les agriculteurs soutiennent à l'unanimité ce projet. C'est l'un des premiers gros collectifs en France dont la gouvernance est totalement agricole.				
537	Ruffat Laurent	Bonnefond	Projet de soutien des agriculteurs et éleveurs	Très favorable au projet
Les agriculteurs se sont investis dans ce projet. Ils ont pris des risques et y consacrant du temps et d'important moyens financiers.				
541	Barthet André	Ste Dode	Projet de soutien des agriculteurs et éleveurs	Très favorable au projet
540	Sabathé Bernard	Sadourmin	Projet de soutien des agriculteurs et éleveurs	Très favorable au projet
538	Matha Philippe	Vidou	Projet de soutien des agriculteurs et éleveurs	Très favorable au projet
542	Solon Pascal	Ste Dode	Projet de soutien des agriculteurs et éleveurs	Très favorable au projet
Les agriculteurs du département du Gers tout comme ceux des Hautes-Pyrénées ont besoin de ce type d'outils.				

529	Bonnin Laurent	Puydarrieu X	Projet de soutien des agriculteurs et éleveurs	Très favorable au projet (amélioration du tissu social)
<p>La création d'un outil collectif permet de renforcer les solidarités et le lien entre les agriculteurs. C'est un élément du dynamisme d'un territoire et cela renforce ses capacités à innover, à transmettre et à aller de l'avant.</p>				
28	Gleyses Sylvain	Lalanne- Trie	Réduction des charges des exploitants	Economie des mises aux normes
<p>C'est exact, les mises aux normes obligatoires dans le cadre des zones vulnérables imposent des investissements difficiles à faire mais surtout improductif (40 à 50.000€ par exploitation). La mécanisation permet en mutualisant ces stockages d'en limiter les volumes et les coûts. Mais surtout la mécanisation tend ses investissements productifs en terme d'économie, d'environnement et d'amélioration des pratiques agricoles.</p>				
67	Ducos Francis	Fontrailles	Réduction des charges des exploitants	Très favorable au projet : survie du monde agricole
<p>Les agriculteurs ont initiés ce projet d'unité de mécanisation car le secteur agricole a besoin de diversifier ses productions afin de mieux faire face aux différentes crises et améliorer ses revenus.</p>				
14	Ayala M et Mime	Fontrailles	Réduction des dangers dus au trafic	Circulation de véhicules accrue, risque d'accident
<p>En moyenne 13 camions supplémentaires par jour. Un aménagement du carrefour à Fonttrailles pour l'accès au site est prévu par le conseil départemental.</p>				
545	Douat Bertin Jérôme	Fontrailles	Réduction des dangers dus au trafic	Discipline de circulation
<p>Les camions d'Agrogaz ne circuleront que cinq jours par semaine pendant les heures d'ouverture de l'unité</p>				
516	Casbas Michel	Fontrailles	Réduction des dangers dus au trafic	La déviation PL de Trie passe devant une école (vie et sécurité écolière)
<p>Il existe un itinéraire poids lourds qui ne passe pas devant l'école. Par ailleurs une aire de parking doit être aménagée pour l'accessibilité à l'école publique.</p>				
503	Grasset J Pierre	Trie	Réduction des dangers dus au trafic	La déviation PL est bordée d'habitations et écoles (trafic à double sens et croissance)
<p>C'est une déviation PL existante, les camions emprunteront cette déviation</p>				
50	Anglade Didier	Fontrailles	Réduction des dangers dus au trafic	Nécessité d'aménager le carrefour avec le CD Trie - Mirande
<p>Cf. N°14</p>				



504	Grasset J Pierre	Trié	Réduction des dangers dus au trafic	Respect scrupuleux par les véhicules de transport d'itinéraires fixes, d'horaires
Remettre heures d'ouverture				
525	Anglade Didier	Fontrailles	Réduction des dangers dus au trafic	Dépôt de 5 photos relevant le respect actuel du stationnement des camions des silos
Les camions d'Agrogaz stationneront dans l'enceinte du site d'Agrogaz.				
74	Casbas Martine	Fontrailles	Réduction des dangers dus au trafic	Inquiétude sur la déviation PL à Trié très fréquentée
Cf. 503				
203	ACERP/FNE	Fontrailles	Réduction des dangers dus au trafic	Les camions du Gers passeront ils par le centre de Fontrailles
Les camions passeront sur les routes départementales				
514	Casbas Michel	Fontrailles	Réduction des nuisances	Prise en charge des routes dégradées? Projet ou argent public?
Les volumes d'effluent seront divisés par 10, donc engendreront moins de transports sur les routes				
507	Douat Bertin Jérôme	Trié	Réduction des nuisances	Risques pour les hommes et le faune
La méthanisation permet de mieux respecter l'environnement en supprimant les nuisances et les rejets liés aux épandages actuels				
319	Paddon Donald	Fontrailles	Réduction des nuisances	Craintes des nuisances (bruit, circulation)
Il n'y aura pas de nuisance tout a été pris en compte pour les maîtriser dans le cadre légal				
532	Collinson Nicholas	Fontrailles	Réduction des nuisances	Craintes des nuisances (chambres d'hôtes)
Cf. 507				
235	ACERP/FNE	Fontrailles	Réduction des nuisances	Maîtriser le bâchage de tous les camions bennes
Agrogaz s'engage à maîtriser le transport, les camions seront bâchés.				
75	Casbas Martine	Fontrailles	Réduction des nuisances	Quels secours et quelle formation?
Formation:				
Pour assurer le bon fonctionnement de l'unité de méthanisation et éviter tous risques de mauvaises manipulations de l'ensemble des équipements, seul le personnel ayant reçu la formation réalisée par le constructeur sera habilité à l'exploitation, l'entretien et la maintenance de l'unité.				

Les opérations comportant des manipulations délicates et la conduite des installations (démarrage et arrêt, fonctionnement normal, entretien...) feront l'objet de consignes d'exploitation écrites.

Inspection :

Des plans d'inspection sont établis afin de réaliser un suivi précis et méthodique de l'état du matériel, afin de mieux préparer la maintenance et mieux suivre le procédé

SDIS :

Le SDIS a été consulté dans le cadre de la réalisation de l'étude de dangers. Son courrier de consultation est donné en Annexe 5 de l'étude de dangers (et en pièce-jointe). Des échanges téléphoniques ont également eu lieu afin de prendre en compte toutes les recommandations du SDIS lors de la conception du projet.

De plus, le SDIS donne un avis sur le dossier d'autorisation lors de l'instruction du dossier par les services de l'état. Il a émis un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions qui ont été prises en compte dans le dossier (voir pièce-jointe).

Avant la mise en service, le SDIS viendra valider sur le site du projet que les recommandations ont bien été appliqués.

10	Ayala M et Mime	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Risques pour l'environnement?
Cf. 507				
587	de Bellefond Renaud	Tarbes	Sécurité d'exploitation	Choix techniques porteurs potentiels de nuisances, pollutions et risques
Le principe de la méthanisation est de réduire les nuisances et pollutions. (voir Note synthèse de FNE)				
321	Collinson Dominique	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Quels secours sont prévus, et quelle formation?
Cf. 75				
65	Sandoz Léa	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Crainte du dépassement du volume traité
Les unités de méthanisation sont conçues à partir d'un volume de gisement estimé. Celui-ci ne peut accepter plus de 10 à 15% de variation sans remettre en cause le niveau de production de gaz.				
64	Sandoz Léa	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Danger avec proximité des silos à grain
Les établissements Mourmet n'ont exprimé aucune crainte. Par ailleurs, ce voisinage a été pris en compte dans les études réalisées.				
303	Martin Andrée	Trié	Sécurité d'exploitation	Garantie de la quantité des entrants?
La garantie est fondée sur le fait que les apporteurs sont actionnaires de la société.				

233	ACERP/FNE	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	La fosse toutes eaux de 3m3 n'est-elle pas sous-dimensionnée?
Cette fosse est dimensionnée pour recueillir les eaux issues des sanitaires des salariés. Ce dimensionnement a été validé par le SPANC.				
217	ACERP/FNE	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Le bilan carbone est incomplet
C'est celui-ci qui a été fait avec le logiciel préconisé par l'ADEME.				
242	ACERP/FNE	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Le dispositif de liquéfaction cryogénisation est dangereux et devrait être expertisé
Toutes les technologies commercialisées en France et en Europe doivent répondre à des réglementations spécifiques et obtenir les certificats.				
240	ACERP/FNE	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Les gazomètres (autonomie 8h) ne sont-ils pas à redimensionner en cas de panne de torçère
Le dimensionnement des gazomètres correspond à une capacité de stockage de 8 heures de production au régime nominal. C'est un dimensionnement très large (comparé à la moyenne des installations en injection de biométhane qui est plutôt de 5 à 6 h) et qui laisse le temps le cas échéant de rétablir le fonctionnement de la torçère. Ce dimensionnement est également à mettre en relation avec le risque de panne de la torçère qui est extrêmement réduit ; les torçères utilisées sont conçues pour un fonctionnement continu puisque le matériel a été développé pour brûler le biogaz des centres d'enfouissement. Dans le cas d'une méthanisation, le fonctionnement de la torçère est de l'ordre de 150 h par an (moins de 2% du temps) ; autant dire que ça n'est pas l'usure qui pénalise son fonctionnement. Son bon fonctionnement sera de plus contrôlé un fois par mois en mode forcé, pour s'assurer de sa disponibilité. Admettons qu'il y ait un défaut de fonctionnement de la torçère ; ceci génère une alarme et une intervention pour remise en fonctionnement ; à ce titre, les 8 h de stockage en gazomètre sont largement suffisants.				
243	ACERP/FNE	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Les réservoirs (soupapes à 25 bars) envoient-ils les gaz à la torçère?
Tout réservoir fonctionnant en pression (en liquide ou en gaz) doit réglementairement être équipé de soupapes de sécurité. Par définition et conformément à la réglementation, une soupape de sécurité doit être libre à l'échappement et à ce titre ne peut être raccordée à un équipement de combustion.				
208	ACERP/FNE	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	L'étude ADEME pour que les UM fonctionnent 300j/an : comment atteindre le point de libellé de la question est incomplet ; toutefois, nous pensons en comprendre le sens. L'étude ADEME porte sur des unités de cogénération dont le calcul de fonctionnement est fait sur un maximum de 8000 h/an pour tenir compte des périodes très longues d'entretien des moteurs de cogénération (remplacement d'huile, des bougies, des filtres etc). Le fonctionnement des unités d'épuration de biogaz est tout autre ; elles fonctionnent en moyenne 5500 h/an (98%) du temps (c'est bien le cas de la trentaine d'unités qui fonctionnent en France) et d'ailleurs les constructeurs garantissent un tel taux de disponibilité.
244	ACERP/FNE	Fontrailles	Sécurité d'exploitation	Liste des appareils de mesure contrôle et régulation?
La liste est très longue (probablement de l'ordre d'une centaine) et il serait fastidieux et peu utile d'en fournir une liste exhaustive.				



<p>A titre indicatif, nous fournissons en annexe les Schémas de procédé de la partie méthanisation et du traitement de digestat sur lesquels sont matérialisés tous les capteurs. Schématiquement, sur chaque transfert ou ouvrage sont systématiquement contrôlés les niveaux, les débits, les T° et Pression.</p> <p>Pour l'épuration et la liquéfaction, en l'absence d'un synoptique détaillé (qui sera établi lors des études de détail avant construction), nous vous transmettons une vue de l'écran de supervision du procédé ; là aussi, sur chaque étape sont mesurés en continu débit, niveaux, pression et températures.</p>			
<b>205</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Pourquoi avoir donné un accord à un schéma de construction sur un terrain comportant</b>
Question incomplète			
<b>204</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Pourquoi ne pas placer les digesteurs à 300m (système de liquéfaction)</b>
La réglementation française est respectée.			
<b>232</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Que fait-on des produits entrants ou sortants non conformes?</b>
Les produits non conformes n'entreront pas dans l'unité quant eux sortants ils seront détruits dans des centres dédiés.			
Cf. p.51 de l'étude plan d'épandage			
Les sous-produits d'Agrogea sont soit solide (solide à épandre) soit très concentré (concentrat d'azote). Ils peuvent donc probablement entrer directement tels quels dans les filières alternatives retenues (entoussissement ou incinération). Dans le cas contraire, leur formulation rendra toujours possible un prétraitement par compostage avant élimination dans les filières envisagées, apportant une souplesse supplémentaire (stockage, isolement des lots, ...).			
De plus, ce n'est que face à un paramètre déclassant de l'épandage que la sollicitation d'une filière alternative peut être réalisée ; ce paramètre influençant à son tour les choix possibles. Compte tenu des siccités des sous-produits, les filières envisagées sont accessibles, et leur accès (surtout l'enfouissement) éventuellement facilitées par le compostage.			
<b>63</b>	<b>Sandoz Léa</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Quel moyen d'alerte à la population et usage?</b>
Il n'y a pas de moyens d'alerte prévu pour la population. Les risques liés à des activités ne sont pas suffisamment grands ; l'étude de danger figurant au dossier montre que les effets sont contenus sur le site et qu'en cas d'incident, la population environnante n'est pas exposée.			
<b>239</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Quelle teneur en H2S dans les gaz de combustion rejetés?</b>
Il ne peut pas techniquement y avoir d'H2S en sortie de combustion ; s'il y avait de l'H2S dans le gaz à brûler, celui sera transformé en SO2 par la combustion. La chaudière (qui est la essentiellement en secours, puisque plus de 95% des besoins en eau chaude sont fournis par récupération de chaleur sur les moteurs de l'épuration et de la liquéfaction) brûlera du biogaz pré traité, c'est-à-dire séché et désulfuré à moins de 2 ppm de soufre (c'est-à-dire moins que le gaz naturel) ; ceci est fait pour préserver le fonctionnement de son brûleur dont le fonctionnement est intermittent.			
<b>241</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Quels moyens mis en œuvre en cas d'incident (WE)</b>



<p>En fin de semaine, l'ensemble de l'unité continue de fonctionner automatiquement comme en période nocturne. Du personnel est en alerte sur ces périodes ; C'est-à-dire qu'il reçoit directement les signaux d'alarmes et est disponible pour intervenir de 2 façons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o En se connectant via internet sur l'installation, il peut identifier plus précisément le défaut et son urgence et compléter si besoin la mise en sécurité de différentes fonctions</li> <li>o En se rendant sur site si besoin.</li> </ul> <p>Au-delà de cette alerte, des visites journalières sont réalisées tous les jours de week end et jours fériés pour une inspection des différents points de l'installation.</p>				
<b>234</b>	<b>ACERP/FNE</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Sécurité d'exploitation</b>	<b>Rechercher les produits antibiotiques ou phytosanitaires?</b>
<p>L'agriculture a beaucoup progressé dans ces domaines ces 20 dernières années avec une diminution très importante des consommations de produits. Toutefois, ces produits sont encore utilisés et des traces peuvent se retrouver dans les produits végétaux et les effluents d'élevage. Aujourd'hui, ils retournent au sol sans aucun traitement.</p> <p>La présence de ces produits dans les matières entrantes de la méthanisation ne présente aucun risque pour le fonctionnement biologique du procédé, tant les quantités potentiellement présentes sont faibles ; aucun historique en ce sens n'existe à notre connaissance sur les quelques 200 méthaniseurs en France qui traitent des matières agricoles.</p>				
<b>Leconte</b>		<b>Fontrailles</b>		<b>Risques inconnus en cas de dysfonctionnement</b>
<b>87</b>	<b>Pierre</b>			
<p>Capacité techniques en phase d'exploitation (page 18 de la lettre de demande et présentation du projet) :</p> <p>La société AGROGAZ DES PAYS DE TRIE sera accompagnée par les acteurs projets et les constructeurs dans la phase d'exploitation pour la gestion, la maintenance, le recrutement et la formation des employés.</p> <p>Des compétences seront salariées dont un responsable d'exploitation qui sera recruté au cours de la dernière phase de construction de l'unité. La SAS AGROGAZ DES PAYS DE TRIE procédera à des embauches lui permettant de disposer de l'expérience, du savoir-faire et des compétences techniques nécessaires pour l'exploitation de ses installations, dans des conditions sûres pour l'environnement et les personnels.</p> <p>Elle disposera d'une organisation et de personnels capables de faire face aux problèmes liés au suivi de ses installations et qui assureront notamment la prise en compte des aspects environnementaux et des risques. Les employés et l'exploitant maîtriseront par ailleurs l'ensemble des règles techniques et des normes ou règlements applicables.</p> <p>Les procédures liées aux équipements aussi bien que les règles d'exploitation garantiront la maîtrise parfaite des installations et des différents matériels, en mode normal de fonctionnement, aussi bien qu'en mode dégradé. En cas d'accident, les procédures d'urgence et les moyens nécessaires seront mis en œuvre.</p> <p>Si nécessaire, la société s'appuiera sur la compétence de ses sous-traitants ou de ses partenaires lors de l'exploitation de l'installation, spécialisés en matière de service de maintenance, d'exploitation et de traitement dans les domaines de l'énergie ou des déchets.</p>				
<b>524</b>	<b>Villard Sophie</b>	<b>Barbazan - Debat</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Le projet de station d'injection d'ibos est déconnecté d'Agrogaz</b>
<p>Le projet de station et de méthanisation sont indépendants. S'ils s'inscrivent dans la même filière ils sont néanmoins totalement indépendants et autonomes ;</p>				

- Leur actionnariat est différent,
- Il n'y a aucun lien commercial ou financier entre les deux sociétés,
- Il n'y a aucun lien dans le fonctionnement.

<b>586</b>	<b>de Bellefond Renaud</b>	<b>Tarbes</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Absence de critères de sécurité propres à la technique choisie</b>
------------	--------------------------------	---------------	----------------------------	---

Voir question 24, 75 et 87

<b>513</b>	<b>Casbas Michel</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Crédibilité de l'enquête sachant que la participation du MO au projet d'injection à Ibos</b>
------------	----------------------	--------------------	----------------------------	---

Question non comprise

<b>519</b>	<b>Casbas Michel</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Des pourvoyeurs construisent leur unité?</b>
------------	----------------------	--------------------	----------------------------	---

La plupart des projets sont collectifs car les autres ne présentent aucune rentabilité financière

<b>518</b>	<b>Casbas Michel</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>L'objectif de 78000T/an est-il réaliste?</b>
------------	----------------------	--------------------	----------------------------	---

Oui, cet objectif est réaliste car il est le résultat de l'engagement des agriculteurs qui sont pour le plupart d'entre eux actionnaires de la société.

<b>589</b>	<b>de Bellefond Renaud</b>	<b>Tarbes</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Pas d'étude alternative parce que la responsable de BE aurait des intérêts dans la société</b>
------------	--------------------------------	---------------	----------------------------	---

L'intérêt des BE est de faire de belles unités qui gagnent de l'argent et fonctionnent bien car c'est la seule évaluation de leur travail. Astrade et PICS n'ont aucun intérêt financier dans Agrogaz.

<b>582</b>	<b>de Bellefond Renaud</b>	<b>Tarbes</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Pourquoi ne pas avoir étudié l'alternative cogénération?</b>
------------	--------------------------------	---------------	----------------------------	---

Voir question 52

<b>511</b>	<b>Casbas Michel</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Pourquoi tous les partenaires du projet ne sont-ils pas tous éleveurs?</b>
------------	----------------------	--------------------	----------------------------	---

Parce qu'il y a des agriculteurs apporteurs de déchets végétaux. Cependant, toute entrée dans l'actionariat est validée par les associés de la SAS.

<b>515</b>	<b>Casbas Michel</b>	<b>Fontrailles</b>	<b>Stratégie du projet</b>	<b>Pourquoi une alternative à 3 unités moindres n'est-elle pas envisagée?</b>
------------	----------------------	--------------------	----------------------------	---

Voir question 922

583	de Bellefond Renaud	Tarbes	Stratégie du projet	Pourquoi une grosse unité plutôt que des petites réparties?
Voir question 322				
520	Casbas Michel	Fontrailles	Stratégie du projet	Projet inquiétant par son gigantisme, ne pas créer de tensions, de doutes, de conflits!
La visite de l'unité d'Hégacmau ne semble pas avoir créée de tensions, de peurs et de doutes.				
	Casteret Marie-Pierre et Claudine			
560	Fontrailles	Stratégie du projet	Avoir du terrain inutilisé par le projet	
Aujourd'hui rien n'est encore prévu sur ce terrain agricole.				
	Le Dauphin Dubourg Patrick			
565	Fontrailles	Stratégie du projet	En cas de rachat qu'en serait-il des engagements initiaux?	
C'est un projet de territoire pour les agriculteurs qui offre une diversification pour les exploitations. L'objectif n'est pas de revendre mais au contraire de rester maître à bord.				
	Rodriguez Marie Hélène			
555	Fontrailles	Stratégie du projet	Qui financera la réfection des routes?	
L'unité de mécanisation ne va pas abîmer les routes. Au contraire, la diminution par 10 des quantités de produire à épandre (lisier et fumier aujourd'hui) va limiter les transports entre les exploitations et les champs préservant ainsi l'état des fossés et des routes.				
81	Glavany Jean	Tarbes	Transition énergétique et envier	Projet de développement durable et transition environnementale
C'est vrai, ce projet s'inscrit dans la transition énergétique et le développement durable et permet au territoire de répondre fièrement aux engagements nationaux.				

## ANNEXES

### Financements - solidité du projet

1. Réunion des financeurs le 4 octobre 2016 en préfecture des Hautes-Pyrénées --  
Présentation du projet faite par Agrogaz
2. Réunion des financeurs le 4 octobre 2016 en préfecture des Hautes-Pyrénées --  
Compte rendu

### Réunions d'information et de concertation organisées par Agrogaz

3. Invitation des habitants de Fontrailles à une présentation du projet le 7 avril 2016
4. Présentation faite du projet à cette réunion du 7 avril 2016
5. Présentation du projet au cours de la réunion d'information de Fontrailles le 30 août 2016.
6. Compte rendu de la réunion du 30 août 2016
7. Courrier d'Agrogaz à l'ACERP nouvellement créée,
8. Compte rendu de la réunion du 10 décembre 2016,
9. Fiche de présence à la réunion du 10 décembre 2016,
10. Mail transmis à l'ACERP avec le compte rendu de la réunion. *Mail resté sans réponse.*
11. Eléments présentés en introduction à la réunion organisée à Hagtemau en présence des élus de la commune, suite à la visite de l'unité de méthanisation.



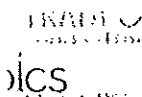
Financements - solidité du projet



## Réunion préfecture des Hautes-Pyrénées

4 octobre 2016

AGROGAZ



### Historique

- 2012 - Démarrage de la réflexion
- Mars 2013 - Constitution de la SAS Agrogaz et choix d'implantation de l'unité à Lalanne Trle.
- 2015 - Suite à l'enquête publique l'implantation à Lalanne Trle est abandonnée.
- 2016 - Décision d'implanter l'unité à Fontrailles

### Réunions d'information

7 avril 2016

Réunion d'information à Fontrailles, tous les habitants sont invités par courrier. Présentation technique du projet et échanges fructueux avec les participants.

10 Août 2016

Rencontre avec les voisins du site de Fontrailles.

l'expression d'un mécontentement: Ils ne veulent pas d'usine à coté de chez eux, cela sentira mauvais et l'immobilier va perdre de la valeur. Ils ne souhaitent pas visiter d'usine.

Evolution du projet  
(Gisement et Technique)

• **Projet Initial:**

- > Méthanisation + séparation de phase des digestats
- > Epuration du biogaz aux amines
- > Liquéfaction basse pression et transport
- > Evapo-concentration du digestat
- > Séchage du digestat



- Productions**
- Biométhane liquéfié
  - Engrais organique séché
  - Eau

• **Projet révisé:**

- > Méthanisation + séparation de phase des digestats
- > Epuration du biogaz PSA
- > Liquéfaction moyenne pression et transport
- > Evapo-concentration du digestat
- > Production d'un concentré azoté



- Productions**
- Biométhane liquéfié
  - Digestat solide
  - Engrais azoté
  - Eau

01/10/2016

Page: 1 AGRO-COOP

1

Evolution du projet  
(Gisement)

• **Projet Initial:**

	100	500	1000
Compteur biogaz	100	20%	500,00
Compteur biogaz PSA	400	80%	1000,00
<b>Compteur biogaz</b>	<b>500</b>	<b>100%</b>	<b>1500,00</b>
Compteur gaz	100	20%	100,00
Compteur gaz PSA	250	50%	100,00
Compteur gaz total	350	70%	200,00
Compteur gaz total	1100	22%	1000,00
Compteur gaz total	200	40%	100,00
Compteur gaz total	400	80%	100,00
Compteur gaz total	600	120%	100,00
Compteur gaz total	800	160%	100,00
Compteur gaz total	1000	200%	100,00
Compteur gaz total	1200	240%	100,00
Compteur gaz total	1400	280%	100,00
Compteur gaz total	1600	320%	100,00
Compteur gaz total	1800	360%	100,00
Compteur gaz total	2000	400%	100,00
Compteur gaz total	2200	440%	100,00
Compteur gaz total	2400	480%	100,00
Compteur gaz total	2600	520%	100,00
Compteur gaz total	2800	560%	100,00
Compteur gaz total	3000	600%	100,00
Compteur gaz total	3200	640%	100,00
Compteur gaz total	3400	680%	100,00
Compteur gaz total	3600	720%	100,00
Compteur gaz total	3800	760%	100,00
Compteur gaz total	4000	800%	100,00
Compteur gaz total	4200	840%	100,00
Compteur gaz total	4400	880%	100,00
Compteur gaz total	4600	920%	100,00
Compteur gaz total	4800	960%	100,00
Compteur gaz total	5000	1000%	100,00
Compteur gaz total	5200	1040%	100,00
Compteur gaz total	5400	1080%	100,00
Compteur gaz total	5600	1120%	100,00
Compteur gaz total	5800	1160%	100,00
Compteur gaz total	6000	1200%	100,00
Compteur gaz total	6200	1240%	100,00
Compteur gaz total	6400	1280%	100,00
Compteur gaz total	6600	1320%	100,00
Compteur gaz total	6800	1360%	100,00
Compteur gaz total	7000	1400%	100,00
Compteur gaz total	7200	1440%	100,00
Compteur gaz total	7400	1480%	100,00
Compteur gaz total	7600	1520%	100,00
Compteur gaz total	7800	1560%	100,00
Compteur gaz total	8000	1600%	100,00
Compteur gaz total	8200	1640%	100,00
Compteur gaz total	8400	1680%	100,00
Compteur gaz total	8600	1720%	100,00
Compteur gaz total	8800	1760%	100,00
Compteur gaz total	9000	1800%	100,00
Compteur gaz total	9200	1840%	100,00
Compteur gaz total	9400	1880%	100,00
Compteur gaz total	9600	1920%	100,00
Compteur gaz total	9800	1960%	100,00
Compteur gaz total	10000	2000%	100,00
Compteur gaz total	10200	2040%	100,00
Compteur gaz total	10400	2080%	100,00
Compteur gaz total	10600	2120%	100,00
Compteur gaz total	10800	2160%	100,00
Compteur gaz total	11000	2200%	100,00
Compteur gaz total	11200	2240%	100,00
Compteur gaz total	11400	2280%	100,00
Compteur gaz total	11600	2320%	100,00
Compteur gaz total	11800	2360%	100,00
Compteur gaz total	12000	2400%	100,00
Compteur gaz total	12200	2440%	100,00
Compteur gaz total	12400	2480%	100,00
Compteur gaz total	12600	2520%	100,00
Compteur gaz total	12800	2560%	100,00
Compteur gaz total	13000	2600%	100,00
Compteur gaz total	13200	2640%	100,00
Compteur gaz total	13400	2680%	100,00
Compteur gaz total	13600	2720%	100,00
Compteur gaz total	13800	2760%	100,00
Compteur gaz total	14000	2800%	100,00
Compteur gaz total	14200	2840%	100,00
Compteur gaz total	14400	2880%	100,00
Compteur gaz total	14600	2920%	100,00
Compteur gaz total	14800	2960%	100,00
Compteur gaz total	15000	3000%	100,00
Compteur gaz total	15200	3040%	100,00
Compteur gaz total	15400	3080%	100,00
Compteur gaz total	15600	3120%	100,00
Compteur gaz total	15800	3160%	100,00
Compteur gaz total	16000	3200%	100,00
Compteur gaz total	16200	3240%	100,00
Compteur gaz total	16400	3280%	100,00
Compteur gaz total	16600	3320%	100,00
Compteur gaz total	16800	3360%	100,00
Compteur gaz total	17000	3400%	100,00
Compteur gaz total	17200	3440%	100,00
Compteur gaz total	17400	3480%	100,00
Compteur gaz total	17600	3520%	100,00
Compteur gaz total	17800	3560%	100,00
Compteur gaz total	18000	3600%	100,00
Compteur gaz total	18200	3640%	100,00
Compteur gaz total	18400	3680%	100,00
Compteur gaz total	18600	3720%	100,00
Compteur gaz total	18800	3760%	100,00
Compteur gaz total	19000	3800%	100,00
Compteur gaz total	19200	3840%	100,00
Compteur gaz total	19400	3880%	100,00
Compteur gaz total	19600	3920%	100,00
Compteur gaz total	19800	3960%	100,00
Compteur gaz total	20000	4000%	100,00
Compteur gaz total	20200	4040%	100,00
Compteur gaz total	20400	4080%	100,00
Compteur gaz total	20600	4120%	100,00
Compteur gaz total	20800	4160%	100,00
Compteur gaz total	21000	4200%	100,00
Compteur gaz total	21200	4240%	100,00
Compteur gaz total	21400	4280%	100,00
Compteur gaz total	21600	4320%	100,00
Compteur gaz total	21800	4360%	100,00
Compteur gaz total	22000	4400%	100,00
Compteur gaz total	22200	4440%	100,00
Compteur gaz total	22400	4480%	100,00
Compteur gaz total	22600	4520%	100,00
Compteur gaz total	22800	4560%	100,00
Compteur gaz total	23000	4600%	100,00
Compteur gaz total	23200	4640%	100,00
Compteur gaz total	23400	4680%	100,00
Compteur gaz total	23600	4720%	100,00
Compteur gaz total	23800	4760%	100,00
Compteur gaz total	24000	4800%	100,00
Compteur gaz total	24200	4840%	100,00
Compteur gaz total	24400	4880%	100,00
Compteur gaz total	24600	4920%	100,00
Compteur gaz total	24800	4960%	100,00
Compteur gaz total	25000	5000%	100,00
Compteur gaz total	25200	5040%	100,00
Compteur gaz total	25400	5080%	100,00
Compteur gaz total	25600	5120%	100,00
Compteur gaz total	25800	5160%	100,00
Compteur gaz total	26000	5200%	100,00
Compteur gaz total	26200	5240%	100,00
Compteur gaz total	26400	5280%	100,00
Compteur gaz total	26600	5320%	100,00
Compteur gaz total	26800	5360%	100,00
Compteur gaz total	27000	5400%	100,00
Compteur gaz total	27200	5440%	100,00
Compteur gaz total	27400	5480%	100,00
Compteur gaz total	27600	5520%	100,00
Compteur gaz total	27800	5560%	100,00
Compteur gaz total	28000	5600%	100,00
Compteur gaz total	28200	5640%	100,00
Compteur gaz total	28400	5680%	100,00
Compteur gaz total	28600	5720%	100,00
Compteur gaz total	28800	5760%	100,00
Compteur gaz total	29000	5800%	100,00
Compteur gaz total	29200	5840%	100,00
Compteur gaz total	29400	5880%	100,00
Compteur gaz total	29600	5920%	100,00
Compteur gaz total	29800	5960%	100,00
Compteur gaz total	30000	6000%	100,00
Compteur gaz total	30200	6040%	100,00
Compteur gaz total	30400	6080%	100,00
Compteur gaz total	30600	6120%	100,00
Compteur gaz total	30800	6160%	100,00
Compteur gaz total	31000	6200%	100,00
Compteur gaz total	31200	6240%	100,00
Compteur gaz total	31400	6280%	100,00
Compteur gaz total	31600	6320%	100,00
Compteur gaz total	31800	6360%	100,00
Compteur gaz total	32000	6400%	100,00
Compteur gaz total	32200	6440%	100,00
Compteur gaz total	32400	6480%	100,00
Compteur gaz total	32600	6520%	100,00
Compteur gaz total	32800	6560%	100,00
Compteur gaz total	33000	6600%	100,00
Compteur gaz total	33200	6640%	100,00
Compteur gaz total	33400	6680%	100,00
Compteur gaz total	33600	6720%	100,00
Compteur gaz total	33800	6760%	100,00
Compteur gaz total	34000	6800%	100,00
Compteur gaz total	34200	6840%	100,00
Compteur gaz total	34400	6880%	100,00
Compteur gaz total	34600	6920%	100,00
Compteur gaz total	34800	6960%	100,00
Compteur gaz total	35000	7000%	100,00
Compteur gaz total	35200	7040%	100,00
Compteur gaz total	35400	7080%	100,00
Compteur gaz total	35600	7120%	100,00
Compteur gaz total	35800	7160%	100,00
Compteur gaz total	36000	7200%	100,00
Compteur gaz total	36200	7240%	100,00
Compteur gaz total	36400	7280%	100,00
Compteur gaz total	36600	7320%	100,00
Compteur gaz total	36800	7360%	100,00
Compteur gaz total	37000	7400%	100,00
Compteur gaz total	37200	7440%	100,00
Compteur gaz total	37400	7480%	100,00
Compteur gaz total	37600	7520%	100,00
Compteur gaz total	37800	7560%	100,00
Compteur gaz total	38000	7600%	100,00
Compteur gaz total	38200	7640%	100,00
Compteur gaz total	38400	7680%	100,00
Compteur gaz total	38600	7720%	100,00
Compteur gaz total	38800	7760%	100,00
Compteur gaz total	39000	7800%	100,00
Compteur gaz total	39200	7840%	100,00
Compteur gaz total	39400	7880%	100,00
Compteur gaz total	39600	7920%	100,00
Compteur gaz total	39800	7960%	100,00
Compteur gaz total	40000	8000%	100,00
Compteur gaz total	40200	8040%	100,00
Compteur gaz total	40400	8080%	100,00
Compteur gaz total	40600	8120%	100,00
Compteur gaz total	40800	8160%	100,00
Compteur gaz total	41000	8200%	100,00
Compteur gaz total	41200	8240%	100,00
Compteur gaz total	41400	8280%	100,00
Compteur gaz total	41600	8320%	100,00
Compteur gaz total	41800	8360%	100,00
Compteur gaz total	42000	8400%	100,00
Compteur gaz total	42200	8440%	100,00
Compteur gaz total	42400	8480%	100,00
Compteur gaz total	42600	8520%	100,00

Evolution du projet  
(organisationnel)

• **Projet Initial:**

➢ 1 contractant général HERA



Choix techniques incertains  
Défaut d'implication  
Non maîtrise des coûts

• **Projet révisé: 5 lots**

- Méthanisation + séparation de phase des digestats
- Epuration du biogaz PSA + Liqéfaction
- Evapo-concentration du digestat
- Traitement des odeurs
- Aménagement du site (MOE)



1 choix par spécialité  
Interfaces simplifiées  
Maîtrise des coûts  
Choix à la carte

05/07/2016

Projet AGROGAT

Investissements et subventions

Investissements	Subventions			
	Assadeur	Int. Assadeur	Int. Agor	Int. Assadeur
Méthanisation				
recuperation de phase	222 420 €	3 418 910 €	57 355 €	25%
total		422 558 €		
Epuration				
Epuration, Liqéfaction,				
portage, odorant	3 000 010 €			
Traitement des digestats	2 321 413 €			
Aménagement	2 832 552 €			
total			2 213 127 €	12%
Evapo-concentration				
Evapo-concentration	300 000 €		75 000 €	25%
total			20 000 €	25%
Liqéfaction				
Liqéfaction	200 000 €		100 000 €	50%
total			250 000 €	50%
Evapo-concentration				
Evapo-concentration	500 000 €		250 000 €	50%
total			75 000 €	50%
Etudes		616 310 €		
Assadeur		350 000 €		
total		13 018 692 €		
total		222 000 €		
total investissements	17 213 650 €		1 152 216 €	
total subventions			2 213 127 €	
total	17 213 650 €		2 213 127 €	
			2 591 783 €	5 517 410 €
				43%

05/07/2016

Projet AGROGAT

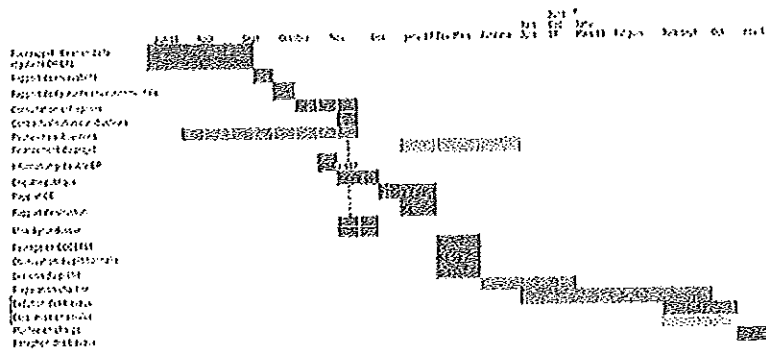
### Financement prévisionnel

Financement total	13 938 690 (inclus réserve bancaire)		
Hypothèque subvention	38%	43%	48%
Apports en capital	1 300 000 €	600 000 €	600 000 €
Subvention	5 295 476 €	5 957 410 €	6 619 345 €
Emprunt principal	7 343 214 €	6 681 279 €	6 019 345 €
Prêt véhicules	615 000 €	615 000 €	615 000 €
Prêt court terme	1 600 000 €	1 850 000 €	2 300 000 €

05/01/2016

Dir. LAGUARD

### Phasage et Calendrier



Rédaction :  
S.V PICS,

4 Octobre 2016

# COPIE AGROGAZ

## Préfecture des Hautes-Pyrénées

*Présents :*

*Préfecture :* Monsieur Zarrouati introduit la réunion et au nom de Madame la Préfète et remercie les participants de leur présence. Il passe ensuite la parole à Michel Dubosc pour présenter le projet et son état d'avancement. Il insiste sur le fait qu'AGROGAZ a besoin au plus vite que les financeurs expriment par écrit leur implication financière dans le projet car le dossier d'autorisation unique impose d'en justifier sa solidité financière.

*M. Zarrouati SG,  
M. Clos - Versaille  
M. Lavedan*

*DDT : M. Haurine*

*DREAL : M. Bergeron*

*DRAAF : Mme Martel*

*Agence de l'Eau A-G :  
M. Junca-Bourie*

*AGROGAZ :  
Michel Dubosc,  
Guy Doléac  
Sophie Villard (PICS)*

• Michel Dubosc,

Il présente l'historique du projet, et son importance pour le milieu professionnel agricole :

- Pérenniser les revenus,
- Répondre aux contraintes environnementales tout en investissant dans un outil productif.

Il insiste sur le fait que c'est un projet agricole porté par les agriculteurs et que jusqu'à présent toute participation de constructeurs ou d'autres partenaires a été refusée.

Voir Power Point joint, présenté ce jour.

• Sophie Villard

A l'aide d'un power point, elle explique l'évolution technique et financière du projet.

Suite à ces présentations s'engagent des échanges entre les participants.

L'ADEME, souhaite un dossier complet détaillant les fournisseurs et les devis pour préciser son implication dans le projet.

Néanmoins, il entre dans le cas classique des projets de méthanisation financés par l'ADEME. Actuellement les petits projets sont financés à hauteur de 38%.

L'Ademe et la Région occitanie gèrent de manière conjointe les budgets pour la méthanisation. L'Ademe se chargera de faire un compte rendu de cette réunion à son partenaire de la Région Occitanie.

Selon le représentant de l'Ademe, Agrogaz est un projet intéressant dont l'Occitanie a besoin.

La présence de la MPEI dans ce projet permettrait de sécuriser Agrogaz, même s'il est entendu que les agriculteurs souhaitent que le capital reste entièrement agricole.

DREAL : Pour le dépôt du dossier de demande d'autorisation unique le projet doit être stabilisé et doit démontrer sa capacité financière. Enoncé autrement, Agrogaz doit justifier que le projet est finançable par des courriers des financeurs.

Agrogaz s'inscrit dans les projets prioritaires (directive IED).

Le dossier déposé pour la demande d'autorisation unique doit être complet. La DREAL aura un mois pour transmettre la complétude.

L'enquête publique ne pourra être réalisée avant janvier 2017.

Quant à la concertation elle doit acter qu'il n'y a pas de malentendu et que le projet a été bien compris par tous. Les personnes qui ont des suggestions à faire doivent être entendues et lorsque cela est possible il peut y avoir co-construction.

DRAAF : Elle ne dispose plus de crédit pour participer au financement du projet AGROGAZ. Néanmoins, le projet présenté a beaucoup mûri et paraît solide.

La demande de labellisation GIEE engagée par quelques agriculteurs prouve le caractère global de la démarche mise en œuvre à partir du projet de méthanisation, tout comme l'injection du gaz à Ibos sur le site d'une station de distribution de GNV.

Le projet AGROGAZ est véritablement un projet de territoire.

Concernant la concertation, même si un certain nombre de réunions et d'actions ont été réalisées, il faut rester attentif aux demandes des riverains ; provoquer des visites et des débats.

DDT : Ce projet est un véritable projet de territoire sur des cantons où l'agriculture domine l'économie. L'agriculture a besoin de cette unité et c'est un beau projet.

Agence de l'eau : Agrogaz intéresse l'agence car c'est un projet agricole qui porte une attention particulière au traitement des digestats qui va simplifier leur utilisation par les agriculteurs tout en apportant une amélioration pour l'environnement.

En collaboration avec Agrogaz, la participation de l'agence a été précisée. Elle ne concerne que le poste traitement des digestats et doit compléter la participation des autres financeurs.

Réunions d'information et de concertation  
organisées par Agrogaz



AGRO G A Z

Madame, Monsieur, habitants de Fontrailles,

La société Agrogaz envisage l'installation d'une unité de méthanisation sur la commune de Fontrailles. Au fil du temps et des réflexions du comité de pilotage, le projet a évolué et il arrive bientôt à maturité.

Afin d'apporter des informations, nous vous invitons à une réunion de présentation et d'échanges.

Le 7 avril 2016 à 19 heures à la salle des fêtes de Fontrailles.

Accompagnés des bureaux d'études Astrade, PICS et l'Artiflex ainsi que du constructeur HERA nous vous présenterons notre projet. Ce sera l'occasion d'échanger et de dialoguer pour trouver les solutions qui répondront aux enjeux de tous.

Au plaisir de vous rencontrer,

Cordiales salutations

Le président,  
Les membres du comité de pilotage,  
Les associés d'Agrogaz Pays de Trie SAS,

**AGROGAZ**  
**PROJET DE METHANISATION**  
 Injection déportée dans le réseau

Réunion d'information  
 7 avril 2016

**Déroulement de la présentation**

- 1. Introduction
- 2. Contexte réglementaire
- 3. Objectifs
- 4. Présentation du projet
- 5. Description des équipements
- 6. Impact environnemental
- 7. Conclusion

**Les porteurs de projet**

AGROGAZ DES PAYS DE TRE

Partenaires  
 Groupement de Développement Agricole

Le projet est financé par le Département de la Seine-Maritime

Le Coordonnateur  
 Hervé LEBLANC

**AGROGAZ**  
 LE PROJET DE METHANISATION

**Injection**

**Pourquoi ce projet**

- Répondre aux attentes des agriculteurs en matière de production de biogaz
- Produire une énergie renouvelable et stockable dans les conditions locales
- Répondre à la demande croissante de biogaz dans la région de la Seine-Maritime
- Optimiser l'usage des fumures et des engrais
- Diminuer l'impact des émissions
- Favoriser la compétitivité

**La production de biogaz**

7 000 t/an

Injection déportée dans le réseau

**Plan de la méthanisation**

**Plan de la méthanisation**

**Processus**

Matériau agricole → Fermentation → Biogaz → Injection

• Matériau agricole : 1000 t/an  
 • Biogaz : 7000 t/an  
 • Injection : 1000 t/an

AgroGAZ des Pays de la Seine-Maritime

### Collecte et stockage des matières premières

- Viser à faire passer le maximum de matières premières à l'étape de production
- Les matières premières sont stockées dans des silos
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines

### Collecte et stockage des matières premières

- Un silo est conçu pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines
- Les silos sont conçus pour stocker les matières premières pendant plusieurs semaines

### Production de biogaz

Le diagramme illustre le processus de production de biogaz. Les matières premières (résidus agricoles, déchets alimentaires, etc.) sont envoyées dans un silo de stockage. Elles sont ensuite envoyées dans une digesteuse où elles sont traitées pour produire du biogaz. Le biogaz est ensuite envoyé dans un générateur de chaleur pour produire de l'énergie.

### Valorisation du gaz

- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie
- Le gaz est utilisé pour produire de l'énergie

### Valorisation du gaz

Le diagramme illustre la valorisation du gaz. Le gaz est envoyé dans un générateur de chaleur qui produit de l'énergie et de la chaleur. La chaleur est utilisée pour chauffer l'eau et produire de la vapeur, qui est utilisée pour produire de l'électricité.

### Épuration du biogaz

- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés

### Épuration du biogaz

Le diagramme illustre le processus d'épuration du biogaz. Le biogaz est envoyé dans un séparateur à eau où les impuretés sont éliminées. Le gaz est ensuite envoyé dans un sécheur où l'humidité est éliminée. Le gaz est ensuite envoyé dans un filtre à charbon actif où les impuretés sont éliminées. Le gaz est ensuite envoyé dans un réservoir de stockage.

### Épuration du biogaz

- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés
- Le biogaz est purifié pour éliminer les impuretés

### Épuration du biogaz

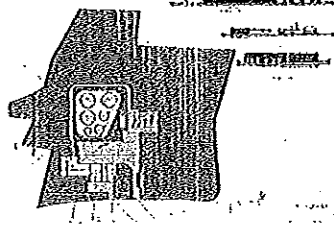
Le diagramme illustre la purification du biogaz. Le biogaz est envoyé dans un séparateur à eau, un sécheur, un filtre à charbon actif, et un réservoir de stockage.

**Prise en compte des risques et nuisances**

- Plan de Prévention (PP) GCE (S1/S2/S3)
- Plan d'Évaluation d'Impact (PEI) GCE
- Plan de Sûreté



**Prise en compte des risques et nuisances**




**Prise en compte des risques et nuisances**

**Installations et constructions**

- Construction de 11 km
- Site de stockage de déchets (S1/S2/S3) Agence de l'Énergie


**Conclusions**

- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension



**Prise en compte des risques et nuisances**

- Exploitation
- Plan de Prévention (PP) GCE
- Plan d'Évaluation d'Impact (PEI) GCE



**Prise en compte des risques et nuisances**

- Exploitation
- Plan de Prévention (PP) GCE
- Plan d'Évaluation d'Impact (PEI) GCE

**Prise en compte des risques et nuisances**

- Sécurité
- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension

**Prise en compte des risques et nuisances**

- Objectifs
- Plan de Prévention (PP) GCE
- Plan d'Évaluation d'Impact (PEI) GCE

**Objectifs de sécurité**

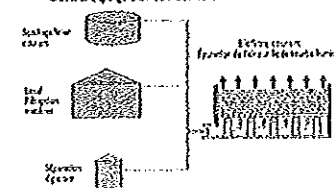
- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension

**Objectifs de qualité**

- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension
- Construction de 11 km de lignes à haute tension

**Prise en compte des risques et nuisances**

- Objectifs de qualité
- Plan de Prévention (PP) GCE
- Plan d'Évaluation d'Impact (PEI) GCE



**Prise en compte des risques et nuisances**

- Objectifs de qualité
- Plan de Prévention (PP) GCE
- Plan d'Évaluation d'Impact (PEI) GCE

CO	20
SO	15
PO	10
CO	10

- Objectifs de qualité
- Plan de Prévention (PP) GCE
- Plan d'Évaluation d'Impact (PEI) GCE

**Prendre en compte des risques et nuisances**

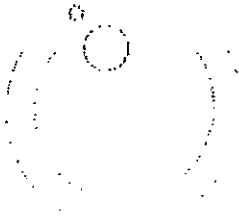
- Bruit
- Impact sur les végétaux et les animaux sauvages
- Impact sur les personnes (travaux de nuit)
- Impact sur les personnes (travaux de nuit)
- Impact sur les personnes (travaux de nuit)
- Impact sur les personnes (travaux de nuit)

**Un projet qui valorise les déchets locaux en énergie renouvelable**

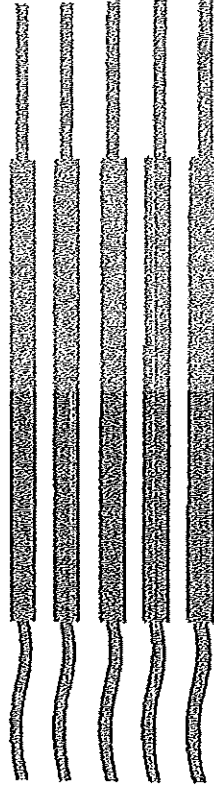
**Les bénéfices**

- Valorisation des déchets locaux (énergie) et la création d'emplois locaux (travaux de maintenance et de réparation)
- Impact positif sur l'économie locale (création d'emplois)
- Impact positif sur l'environnement (réduction des déchets)
- Impact positif sur la santé publique (réduction des déchets)
- Impact positif sur la santé publique (réduction des déchets)
- Impact positif sur la santé publique (réduction des déchets)

**Pierd de votre participation et de votre attention**



AGROGAZ



## PROJET DE METHANISATION

Injection déportée dans le réseau

Réunion d'information

Fontrailles

30 août 2016

## Pourquoi ce projet?

- Répondre aux contraintes environnementales tout en valorisant les sous produits de l'agriculture
- Produire une énergie renouvelable et s'inscrire dans la transition énergétique.
- Supprimer les nuisances olfactives liées à l'épandage et éviter de salir et abîmer les routes
- Optimiser, l'épandage des fertilisants (terme agronomique)
- Diversifier l'activité des exploitations
- Pérenniser les exploitations

# AGROGAZ

## PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

1  
EFFLUENTS D'ÉLEVAGE  
+ COUVERTS VÉGÉTAUX  
76200 Tonnes / An  
(Matières sèches de bovins, porcs et volailles)

2  
TRANSPORT  
EN CAMION FERMÉ  
(13 rotations par jour, quatre  
fois à l'heure, soit 4 camions par heure)  
transportés jusqu'au site  
par route de la commune

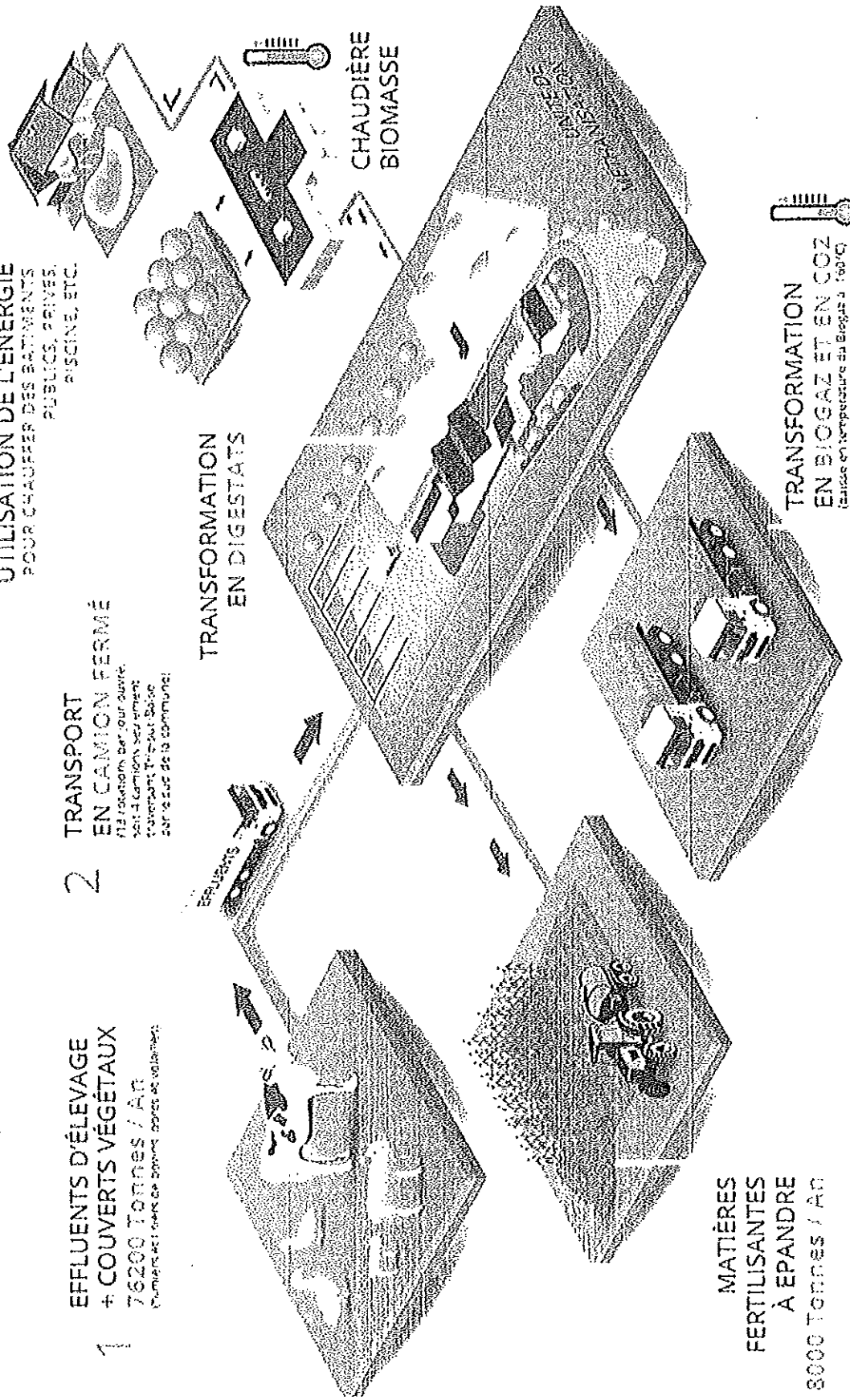
UTILISATION DE L'ÉNERGIE  
POUR CHAUFFER DES BÂTIMENTS  
PUBLICS, PRIVÉS,  
PISCINE, ETC.

TRANSFORMATION  
EN DIGESTATS

CHAUDIÈRE  
BIOMASSE

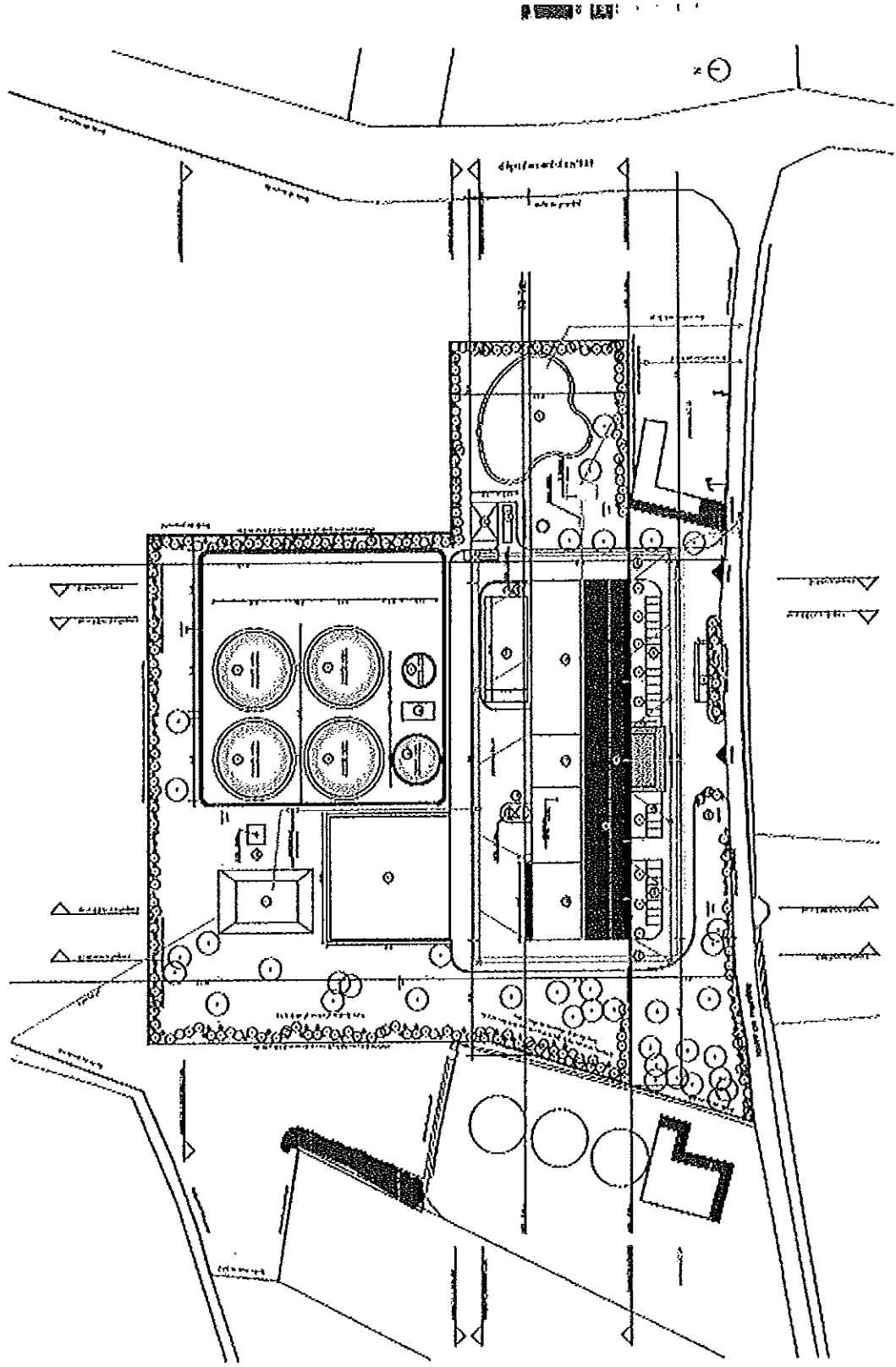
MATIÈRES  
FERTILISANTES  
À ÉPANDRE  
8000 Tonnes / An

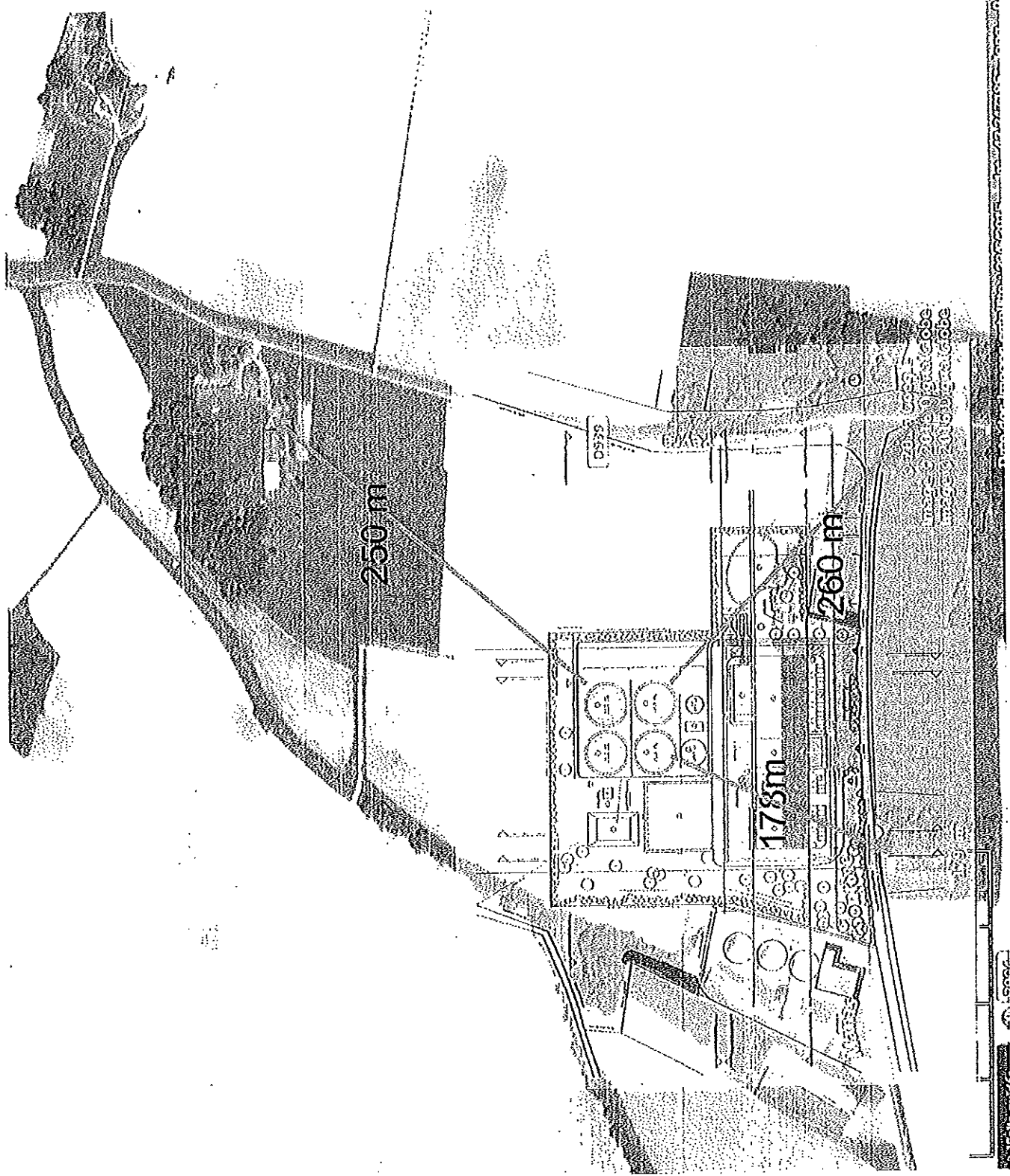
TRANSFORMATION  
EN BIOGAZ ET EN CO<sub>2</sub>  
(à l'issue de température du Biogaz à 150°C)

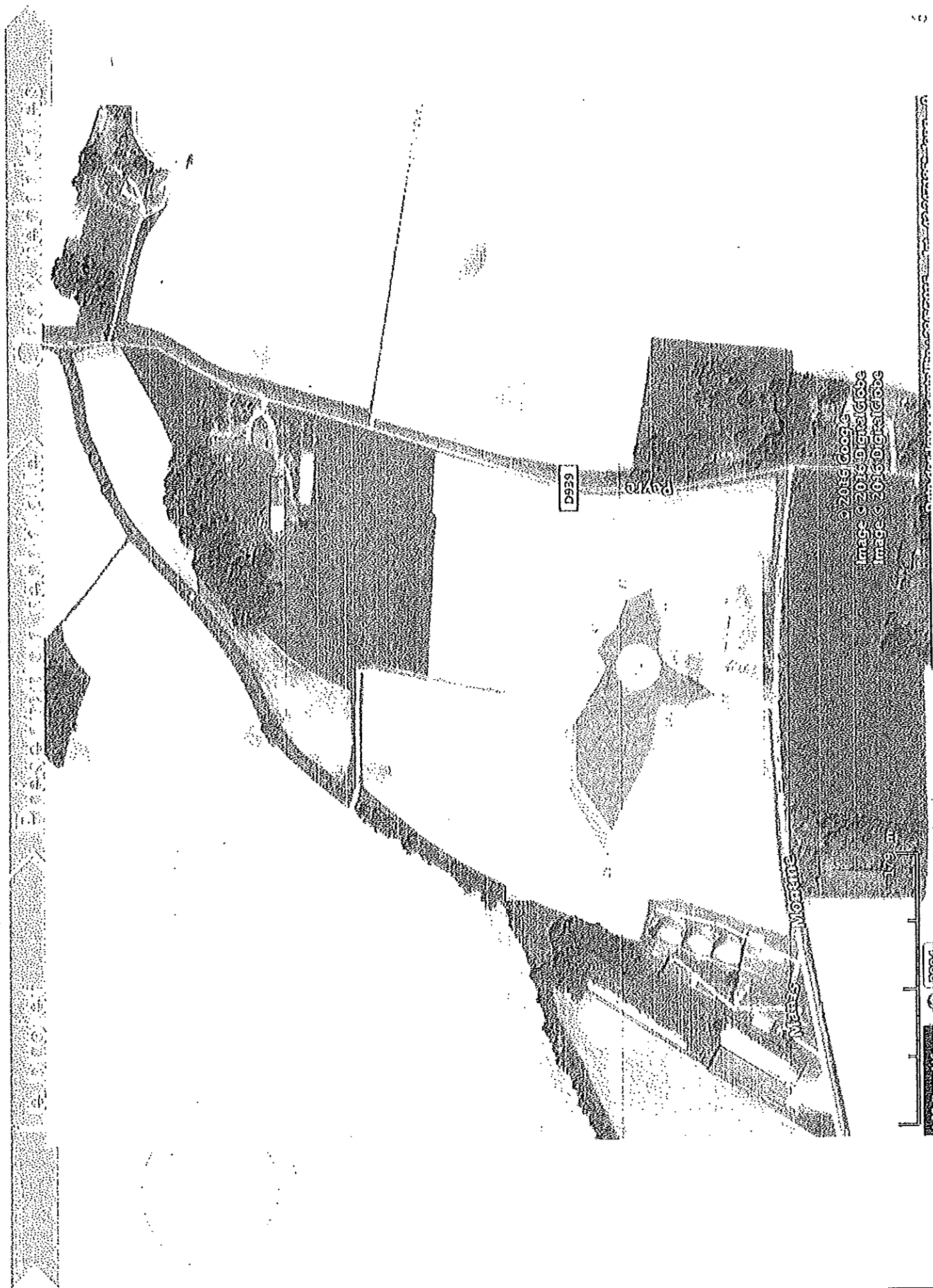




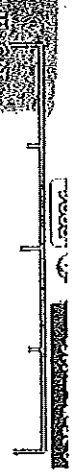
# Implantation







© 2015 Google  
 Image © 2015 DigitalGlobe  
 Image © 2016 DigitalGlobe



Rédaction :  
S.V PICS,  
V. S. GDA

30 Août 2016

# Compte rendu de réunion Riverains du projet Mairie de Fontvraillles

*Présents :*

*Les riverains :*

*Mr et Mme Padome*

*Yves Capdetrey*

*Mme Ayala*

*M Anglade*

*M. Durant Gabriel*

*M et Mme Camborde*

*Mesdames Claudine et*

*Marie Pierre Casteret*

*M. et Mme Colinson*

Michel Dubosc tenait à réunir les riverains du projet d'Agrogaz afin de recueillir leurs préoccupations et engager un dialogue.

La date de cette réunion avait été modifiée à deux reprises à la demande des invités.

*Pour Agrogaz :*

*Déroulé de la réunion*

*Michel Dubosc,*

*Jean Claude Artus*

*Valérie Soullère (GDA)*

*Sophie Villard (PICS)*

Quelques diapositives sont présentées (voir ci-dessous) :

- Objectifs du projet,
- Plan de masse
- Rose des vents

## *Débats*

Les participants expriment leur désaccord à la construction de ce projet à proximité de leurs maisons.

Ils demandent qu'il soit créé ailleurs, sur un terrain isolé de tous.

Ils ne se sentent pas concernés par les retombées économiques de ce projet.

Ils sont convaincus qu'Agrogaz va créer des contraintes :

- Odeurs désagréables,
- Perte de valeur pour les biens immobiliers.

Ils sont mécontents de ne pas avoir donné leur accord.

Michel Dubosc propose d'organiser une visite à Hagetmau pour qu'ils trouvent réponse à leurs questions et soient rassurés.

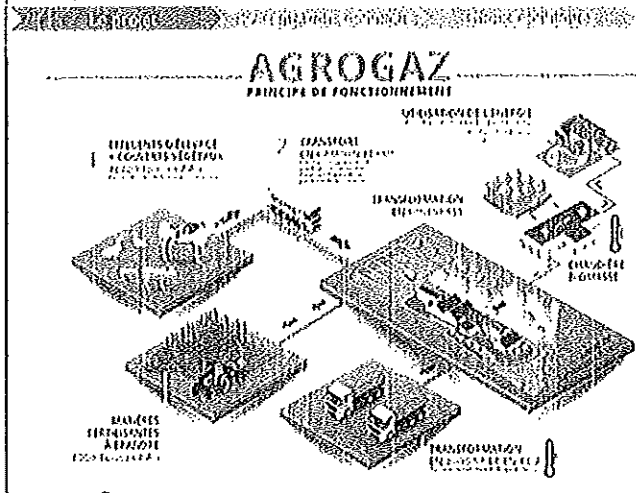
Tous expriment que cette visite ne les intéresse pas car le projet ne sera pas exactement le même.

**AGROGAZ**

AGROGAZ est une association loi 1901  
 créée en 2008 par des agriculteurs  
 de la région de Fontaines  
 pour développer une énergie  
 renouvelable et durable.

**PROJET DE METHANISATION**  
**Injection déportée dans le réseau**

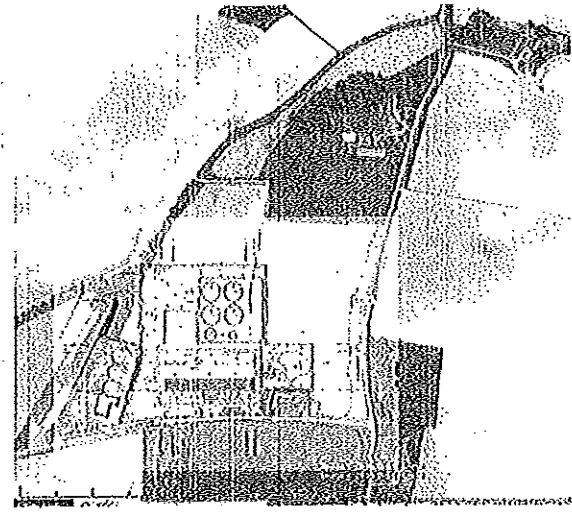
**Réunion d'information**  
 Fontaines  
 30 août 2016



**Présentation**

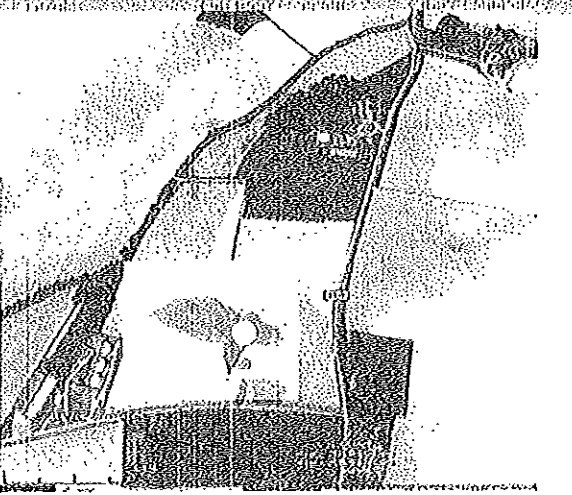
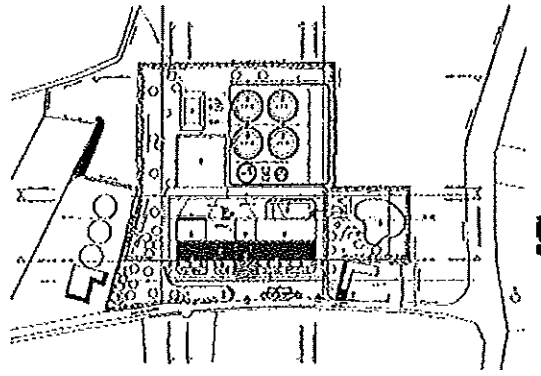
**Pourquoi ce projet**

- o Répondre aux contraintes environnementales tout en valorisant les sous produits de l'agriculture
- o Produire une énergie renouvelable et s'inscrire dans la transition énergétique.
- o Supprimer les nuisances olfactives liées à l'épandage et éviter de salir et abîmer les routes
- o Optimiser l'épandage des fertilisants (terme agronomique)
- o Diversifier l'activité des exploitations
- o Pérenniser les exploitations



**Présentation**

**Implantation**



AGROGAZ

Michel Dubosc,  
Président

SAS Agrogaz – Pays de Trie

A

Association Citoyenne  
pour l'Environnement et une ruralité Partagée  
1, chemin du Hountas,  
65220 Fontrailles

Fontrailles le 18 novembre 2016,

Madame, Monsieur,

Par l'article de la dépêche des Hautes-Pyrénées en date du 12 novembre, AGROGAZ a pris connaissance de la création de l'association dénommée « Association citoyenne pour l'environnement et une ruralité partagée » (ACERP).

Nous avons pris note de votre volonté d'être informés, consultés ou associés à son élaboration et nous nous en réjouissons.

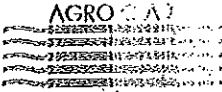
C'est ainsi que nous proposons aux membres de l'association, une rencontre le vendredi 2 décembre à 10 heures en mairie de Fontrailles. Nous pourrions, en partant des thèmes sur lesquels vous souhaitez collaborer vous présenter les démarches mises en œuvre par Agrogaz en vue d'établir des collaborations et un plan d'action.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Michel Dubosc, Président d'Agrogaz



  
**PROJET DE METHANISATION**  
**Injection déportée dans le réseau**  
  
**Réunion d'échanges**  
 Fontolles  
**10 décembre 2016**

Ce projet répond aux besoins des agriculteurs

- o Répondre aux problèmes posés par les déchets : foiniers, lisiers. Les mises aux normes imposent des investissements trop importants individuellement.
- o Réduire l'utilisation d'engrais minéraux.
- o Améliorer les revenus des agriculteurs

Or l'agriculture sur notre territoire c'est :

- o 20% de la population active
- o Le maintien d'un tissu d'emploi : vétérinaire, marchand de machines agricoles,
- o Des revenus qui partent dans l'économie locale : supermarché, marché...
- o Le maintien de services : école, ...

Cette agriculture est importante pour le canton à deux titres :

- ⇒ Chaîne de valeur (économie, emplois, ...)
- ⇒ Habitants qui participent à la vie et à l'économie du territoire

Les agriculteurs ont travaillé seuls mais avec une vision globale

2- Améliorer l'environnement :

- Gérer la production de méthane,
- Maîtriser les déchets,
- Améliorer la qualité de l'air et de l'eau.

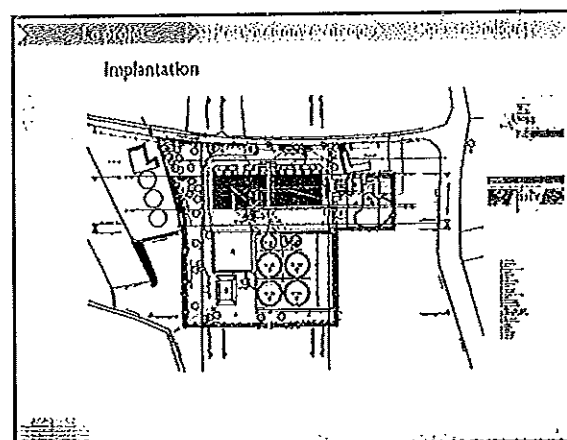
1 - Développer une nouvelle chaîne de valeur : emplois directs et indirects, consommation,

**Proposition: comment réfléchir à cela collectivement?**

**Comment le territoire peut tirer profit de cette opportunité?**

**Tirer profit de ce projet tous ensemble?**

- Accueil des ouvriers pendant un an,
- Nouveau carburant, nouvelles mobilités, nouveaux emplois,
- Cadre environnemental, mettre en valeur, communiquer (Acteur majeur; Puydarrieux)

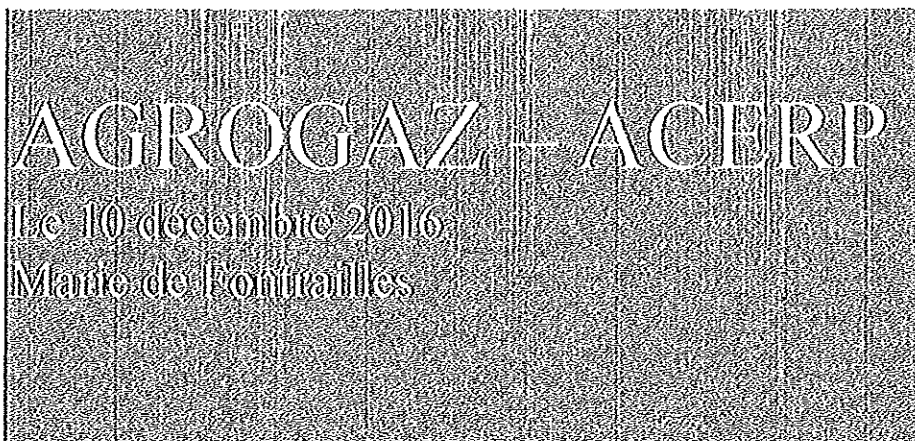






Rédaction :  
S.V PICS,

10 décembre 2016



---

*Présents :*

*Voir fiche jointe*

---

*Introduction par Michel Dubosc (Agrogaz) qui se félicite de la création de l'association et remercie les participants d'avoir répondu positivement à son invitation.*

*Yves Capdetrey présente l'association, Association Citoyenne pour une Ruralité Partagée et précise que son objectif est d'échanger dans un esprit ouvert, constructif et collaboratif. Leur demande est de comprendre le projet d'AGROGAZ. Par ailleurs, l'ACERP a des propositions à présenter.*

◦ **Présentation du projet :**

Agrogaz présente le projet et répond au fur et à mesure aux questions posées. Il insiste sur la nécessité de ce projet pour la pérennité de l'agriculture : réponse aux contraintes des zones vulnérables, limitation pour l'utilisation des engrais minéraux, amélioration des revenus de l'élevage.

◦ **Thèmes abordés et débattus collectivement :**

- Le choix du terrain,
- L'implication de la collectivité dans le projet AGROGAZ,
- Les choix techniques réalisés pour limiter les contraintes : traitement de l'air et de l'eau,
- Le choix de l'injection par rapport à la co-génération,
- Les accidents en Allemagne.

## En conclusion

Tout le monde se félicite d'échanges constructifs dans le respect et la compréhension mutuelle.

L'ACERP insiste sur cette notion de respect, indispensable au bien vivre ensemble sur les territoires.

- L'ACERP souhaiterait visiter une installation de méthanisation semblable à celle qui va être construite à Fontrailles. AGROGAZ propose d'organiser une visite à Mortagne sur Sèvres.

- A la demande de l'ACERP, AGROGAZ accepte de réfléchir à la possibilité d'indemniser les riverains les plus proches du terrain s'il est démontré qu'une moins-value du prix de leur bien immobilier a été occasionnée par la construction de l'unité.

Fiche de présence

NOM	PRÉNOM	FIGURE DE PRÉSENCE LE 10 Décembre 1966	COMMUNE	SIGNATURE
Robinson	Klaron		Fombaultes	Chi Bourse
ANGLADE	Didier		Fombaultes	[Signature]
ANNECOT	André		Fombaultes	[Signature]
Barand	Alphonse		Fombaultes	[Signature]
Bouffroy	Alphonse		Fombaultes	[Signature]
Bizuel	Jean		Fombaultes	[Signature]
Biron	Alphonse		Fombaultes	[Signature]
BOVESEY	Jos		La Pailleuse Font	[Signature]
Bujala	Luis et Malette		Fombaultes	[Signature]
Wissel	Samuel		Sennaygues	[Signature]
Baudouin	Marius		Fombaultes	[Signature]
Collin	Dominique		Fombaultes	[Signature]
COLEMAN	Nicolas		Fombaultes	[Signature]
ARTUS	Jean Claude		Arrens	[Signature]
DOLENE	Guy		Banquets Sabat	[Signature]
Maur	Raoumond		Fombaultes	[Signature]
Villard	Sophie		Arrens	[Signature]
Robinson	Arnaud		Arrens	[Signature]

De: Sophie Villard PICS villard@pics-ingenierie.fr  
Objet: CR réunion ACERP/AGROGAZ  
Date: 13 décembre 2018 à 16:46  
À: maxime.blacardint@hotmail.fr

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint une trame de compte rendu de la réunion de samedi dernier. Si vous en étiez d'accord nous pourrions la compléter pour faire un compte rendu commun.

Je me tiens à votre disposition,

Cordialement



CR\_ACERP\_AGR  
OGAZ\_...6.docx

Sophie Villard

Tel : 06 70 71 28 87  
22, rue du 11 novembre  
65690 Barbazan - Debat

  
Pyrénéenne d'Ingénierie Conseils & Stratégies

ASTRADEO



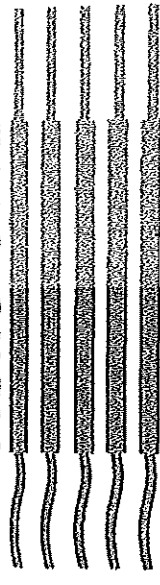
*Document présenté*

*en présence de Maget Jean*

*après la visite*

*de la centrale*

AGROGAZ



**PICS**  
Pyréenne d'Ingénierie Conseils & Stratégies

## Visite de Méthalandes

# Ressemblances et différences

## Entre Agrogaz et Méthalandes

23 Février 2017

# Le développement et la gouvernance du projet

Methalandes : Unité développée par le Groupe Monnoyeur et Eneria  
Actionnaires : Caisse des dépôts 49%, Eneria-Ren : 51%

Avec les partenaires :

- Amenlis qui assure le transport des gisements
- La Lyonnaise des Eaux qui assure l'exploitation du site
- Terrial qui commercialise les engrais (digestat).

Agrogaz : Unité développée par Agrogaz

Actionnariat est constitué uniquement d'agriculteurs des cantons de Trie sur Baise,  
Castelnau-Magnoac, Galan, Tournay, Mielan.

Agrogaz assure :

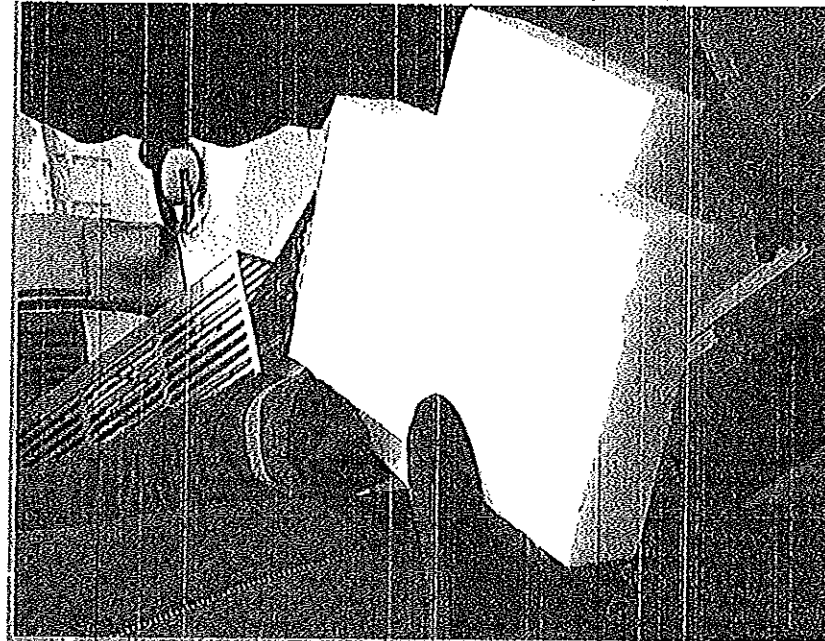
- la conception, la construction et l'exploitation du site.
- le transport
- les digestat aux agriculteurs.

## Les matières traitées

	Methalandes	Agroqaz	
Lisiers de canards	136.000	26.025	T/an
Fumiers et lisiers de bovins		35.502	T/an
Matières végétales		10.250	T/an
Résidus d'industries agro-alimentaires	17.000	0	T/an
<b>Total</b>	<b>136.000</b>	<b>71.777</b>	<b>T/an</b>

## La production d'énergie

Production
Valorisation
Gas Naturel
Electricité
Chaleur
CO2



<b>AgroGaz</b>
280 Nm3/h
Injection 26 680 MWh
88,5 % valorisé
Pas de production d'électricité
Pas de production de chaleur
3425 T/an valorisé en glace carbonique
100% du biogaz est valorisé



# Les technologies

<b>Méthanisation</b>
<b>Épuration du Gaz</b>
<b>Traitement digestats</b>
<b>Bâtiment</b>

## Méthanolanes

Séparation de phase  
Osmose inverse  
Séchage du digestat  
Standard et traité

## AgroGaz

Mésophile  
Cryogénie puis liquéfaction  
Séparation de phase  
Evapoconcentration  
Osmose Inverse  
Etanche et traité

## Gestion des risques et nuisances

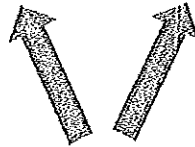
	Méthallanès	Agrogaz
<b>Risque lié à l'approvisionnement de l'unité</b>	Risque élevé de part la dominance d'un type de provenance : lisier de canards (grippe aviaire)	Risque limité par la grande diversité des apporteurs et l'implication des agriculteurs en qualité d'actionnaires.
<b>Risque Odeurs</b>	Agrément qui autorise le traitement de produits d'abattoirs et de l'industrie agro-alimentaire	Agrément qui n'autorise que les effluents et sous produits agricoles.
<b>Présence du voisinage</b>	1 <sup>er</sup> voisin à 220 mètres des digesteurs Super marché à 280 mètres.	Maison: 180 mètres

# Choix de l'injection par Agrogaz

## Comparaison économique

### Injection - Cogénération

Energie primaire	
2 726 500 Nm <sup>3</sup> CH <sub>4</sub>	
27 100 MWh PCI	



Cogénération	Tarif BG11	Montant €
41% rendement		
10778 MWh él PCI	165,22 €	1 780 687 €
9424 MWh th	25,00 €	235 600 €
	<b>Total</b>	<b>2 016 287 €</b>

Injection gaz	Tarif 2017	Montant €
88,5% rendement		
26679 MWh PCS	93,45 €	2 493 153 €
3425 T CO <sub>2</sub>	55,22 €	189 129 €
	<b>Total</b>	<b>2 682 281 €</b>

**Ecart sur 15 ans : 10 M €**